



Plan de carrière et Politique commerciale et procédures Stampin' Up!

Date de prise d'effet : 15 novembre 2007

Si vous possédez du matériel antérieur au présent document, il se peut qu'il soit périmé. Veuillez utiliser les informations issues uniquement de cette édition.

Tous les prix sont donnés en euros.

CHAPITRE CINQ

Plan de carrière

Vous êtes maintenant à une croisée des chemins. Vous êtes au début — un endroit où vous pouvez choisir quel sentier vous voulez suivre.

Alice, de l'auteur Lewis Carroll, s'est une fois retrouvée dans une situation semblable lorsqu'elle a traversé le miroir. Se retrouvant égarée au pays des merveilles, Alice a vu le chat de Cheshire assis sur une branche d'arbre. Sa question reçut une réponse très intéressante et directe :

« Pourriez-vous me dire, s'il vous plait, dans quelle direction devrais-je aller à partir d'ici ? »

« Cela dépend beaucoup de l'endroit où vous voulez vous rendre, » dit le chat.

En apprenant plus sur le Plan de carrière Stampin' Up! vous devrez réfléchir sérieusement à la réponse du chat de Cheshire. Où voulez-vous aller ? Pour de nombreuses démonstratrices l'opportunité Stampin' Up! est une chance de financer un passe-temps appréciable et une collection de timbres exclusifs et d'autres accessoires superbes. D'autres démonstratrices peuvent voir l'opportunité Stampin' Up! comme une occasion de bâtir une entreprise à domicile qui peut apporter un revenu supplémentaire ou une carrière à temps plein. Les deux sentiers — tout comme les aventures d'Alice — offrent des expériences qui peuvent être particulières et enrichissantes. Quelle que soit le sentier que vous choisirez, Stampin' Up! vous offrira le même service merveilleux et le même soutien, nous voulons que toutes nos démonstratrices réussissent sans égard à ce que peuvent être leurs objectifs. C'est exactement pour cela que le Plan de carrière de Stampin' Up! a été conçu pour satisfaire aux besoins de toutes les démonstratrices — de l'utilisation en amateur à la construction d'une entreprise.

Le Plan de carrière de Stampin' Up!

Le Plan de carrière de Stampin' Up! peut facilement être comparé à un sentier que vous pouvez suivre. Au fur et à mesure que vous progressez sur le sentier, vous atteindrez

certains jalons que nous nommons « titres ». Une fois que vous trouverez un titre qui vous tente — un point dans votre carrière Stampin' Up! où vous êtes à l'aise avec la taille de votre lignée descendante et les responsabilités inhérentes — vous pouvez changer votre objectif de la construction de votre entreprise au maintien de cette dernière.

Donc, lorsque vous examinez le Plan de carrière et vous demandez où vous devriez aller, souvenez-vous : cela « dépend beaucoup de là où vous voulez vous rendre ».

Les titres du Plan de carrière

Il y a 12 titres de Plan de carrière :

- Bronze 1
- Bronze 2
- Bronze 3
- Argent 1
- Argent 2
- Argent 3
- Or 1
- Or 2
- Or 3
- Platine 1
- Platine 2
- Platine 3

Ventes personnelles payées à la commission sur une période continue de 12 mois

Les ventes personnelles sur une période continue de 12 mois sont calculées le premier jour ouvrable du mois et sont définies comme le total net payé à la commission de toutes les commandes d'ateliers, commandes clientes, et commandes démonstratrices passées au cours des 12 mois précédents. En d'autres mots, si le présent mois est avril, la période continue de 12 mois serait de mai, l'an dernier, jusqu'à avril de cette année.

Ces titres se construisent les uns sur les autres et sont déterminés par votre activité dans trois secteurs :

1. Ventes personnelles payées à la commission sur une période continue de 12 mois
2. Nombre de démonstratrices à votre premier niveau
3. Leadership à votre premier niveau

Que sont tous ces « niveaux » ?

Lorsque nous discuterons du Plan de carrière, vous rencontrerez certains concepts qui font partie intégrante de l'approche d'affaires Stampin' Up! Un des premiers de ces concepts traite de l'idée de commissions multi niveaux.

Voyez l'exemple suivant [Figure 5-1] :

Alice vient tout juste de finir de donner son premier atelier à domicile. Tout s'est bien déroulé et Alice a pu atteindre son objectif de ventes pour l'atelier. De plus, Alice a rencontré Susanne qui a démontré de l'intérêt à devenir démonstratrice.

À la suite d'une discussion de l'opportunité Stampin' Up! avec Alice, Susanne décide de s'inscrire. Après avoir rempli sa demande et son Demande d'agrément de démonstrateur indépendant, Susanne devient partie de la « lignée descendante » d'Alice, au premier « niveau ».

Susanne rencontre alors Rebecca qui décide de devenir démonstratrice elle aussi. Rebecca fait alors partie du premier niveau de Susanne. Elle fait aussi partie de la lignée descendante d'Alice (Susanne et Alice seraient considérées comme les « marraines » de Rebecca) comme son deuxième niveau.

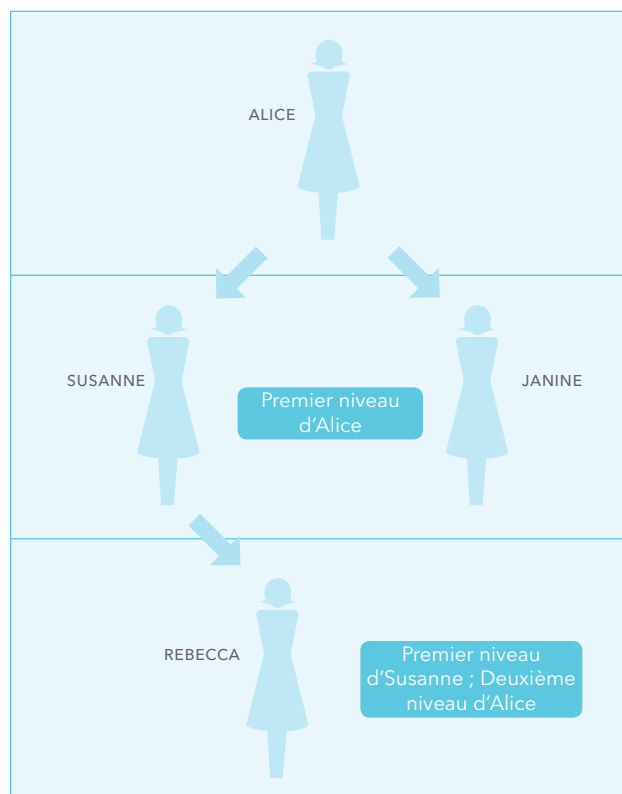


FIGURE 5-1: VOYEZ L'EXEMPLE SUIVANT

Ce modèle peut continuer à l'infini, chaque personne devenant une partie de la lignée descendante de quelqu'un d'autre consécutivement (pour les besoins de Stampin' Up!, nous ne nous préoccupons que des cinq premiers niveaux). Mais que se passe-t-il si Alice inscrit une nouvelle recrue ? Puisque la nouvelle démonstratrice — que nous appellerons Janine — a été recrutée par Alice, elle devient partie du premier niveau d'Alice.

L'idée des niveaux sera très importante lorsque nous commencerons à discuter des indemnités plus tard dans ce chapitre. Pour maintenant, nous n'avons qu'à comprendre que chaque personne que vous recrutez devient partie de votre premier niveau de lignée descendante ; chaque

Leadership de premier niveau minimum

Le leadership de votre premier niveau fait référence au nombre de démonstratrices dans votre premier niveau et les titres qu'elles doivent posséder pour que vous soyez promue au prochain titre.

EXIGENCES DE PROMOTION DE TITRES DE STAMPIN' UP!														
Titre	Ventes personnelles payées à la commission sur une période continue de 12 mois	Active Premier niveau	Leadership de premier niveau minimum											
			Bronze 1	Bronze 2	Bronze 3	Argent 1	Argent 2	Argent 3	Or 1	Or 2	Or 3	Platine 1	Platine 2	Platine 3
Bronze 1	0 €	0												
Bronze 2	1 200 €	0												
Bronze 3	2 800 €	1	1*											
Argent 1	4 200 €	3		1*										
Argent 2	6 300 €	6			2*									
Argent 3	6 300 €	10				2*								
Or 1	8 750 €	15					2*							
Or 2	8 750 €	20						2*						
Or 3	10 500 €	25							2*					
Platine 1	10 500 €	30								2*				
Platine 2	14 000 €	35									2*			
Platine 3	14 000 €	40										2*		

TABLEAU 5-1

*ou plus

personne qu'elles recrutent devient partie de votre deuxième niveau, et les recrues de ces dernières deviennent votre troisième niveau, et ainsi de suite sur cinq niveaux.

Titres

Lorsque vous vous inscrivez comme démonstratrice, vous recevez le titre de « bronze 1 ».

Parce que bronze 1 est le niveau d'entrée, il n'y a vraiment aucune exigence pour obtenir le titre. Les promotions de titre sont calculées mensuellement et celles qui sont promues sont avisées.

Afin de progresser dans les titres, il y a certaines exigences auxquelles il faut se conformer. Ces exigences se retrouvent dans le Tableau 5-1.

Depuis notre dernière visite chez Alice, elle a été très occupée à construire son entreprise Stampin' Up! Ses ventes personnelles payées à la commission sur une période continue de 12 mois sont à 6 600 € et elle a huit démonstratrices à son premier niveau (Susanne, Janine, Anne, Marie, Christine, Rachel, Myriam et Sara). Susanne, Janine et Myriam — partie du premier niveau d'Alice — ont aussi travaillé très fort et ont atteint le titre de bronze 3. Jusqu'ici, Alice a répondu aux exigences suivantes pour la promotion de titre à argent 2 :

1. Elle a 6 600 € en ventes personnelles payées à la commission continues sur 12 mois (elle n'a besoin que de 6 300 €).
2. Elle a huit personnes à son premier niveau (elle n'a besoin que de six).
3. Elle a cinq bronze 1 et trois bronze 3 à son premier palier (elle a besoin de deux bronze 3).

Ces accomplissements rendent Alice admissible au titre d'argent 2. Alors qu'elle a suffisamment de vente pour se mériter argent 3, son premier niveau actif n'a pas tout à fait atteint ce point (elle a besoin de 10 démonstratrices, au moins deux argent 1, à son premier niveau actif — voir le Tableau de promotions des titres Stampin' Up!). Si elle recrute quelques autres démonstratrices et continue de soutenir son premier niveau actif, elle pourrait atteindre ce titre au cours du prochain trimestre.

Les « ventes à commission »

Un grand nombre des calculs du plan de carrière sont basés sur les « ventes payées à la commission ». Pour calculer vos ventes payées à la commission pour un atelier ou une commande client, divisez le total du détail brut, qui est le montant de vos ventes totales avant les frais d'expédition et de manutention, par 1,196.

Maintien de titre

Maintenant que nous avons discuté ce dont vous avez besoin pour gagner un titre, examinons ce qu'il faut pour le garder.

Le maintien de votre titre est déterminé par les mêmes facteurs utilisés pour le mériter : les ventes personnelles payées à la commission sur une période continue de 12 mois, les démonstratrices actives au premier niveau, et le leadership du premier niveau. En répondant aux niveaux exigés, vous pouvez maintenir le titre que vous avez atteint. Si vous ne répondez pas à ces exigences, votre titre sera rajusté. Le rajustement de titre se produit annuellement à la fin de l'année Stampin' Up! Comme vous le voyez, c'est une bonne pratique de toujours recruter afin de maintenir votre titre — même si certains membres de votre lignée descendante quittent l'organisation.

Lorsque vous regagnez votre titre plus haut en atteignant les exigences de promotion de titre, ceci se nomme rétablissement.

Un rétablissement n'est pas la même chose qu'une promotion. Lorsque vous gagnez une promotion, la première fois, vous recevez les prix associés à ce titre, et vos marraines reçoivent les avantages d'une promotion de lignée descendante. Cette promotion ne peut être comptée qu'une fois, même si vous perdez le titre et le recouvrez de multiple fois, par rajustement et rétablissement.

Les réajustements sont calculés mensuellement. Vous pouvez recevoir un rajustement de titre une fois l'an, mais vous pouvez mériter un ancien titre tous les mois.

L'ajout de ces ateliers supplémentaires a été payant pour Alice ; elle a augmenté son premier niveau actif à 12, et elle a été promue à argent 3. Anne a quitté sa lignée descendante, mais Susanne et Myriam ont toutes deux été promues à argent 1. Maintenant, la question est de savoir si Alice en a fait assez pour maintenir le titre pour lequel elle a tellement travaillé!

Voici ce qu'Alice a accompli jusqu'ici :

1. Ses ventes personnelles payées à la commission pour 12 mois continus sont de 6 600 €
2. Elle a douze démonstratrices à son premier niveau.
3. Elle a deux argent 1 dans sa lignée descendante.

Selon le Tableau des exigences de promotion de titre, Alice a largement dépassé les exigences de argent 3.

Avantages de titres

Au fur et à mesure que vous progresserez dans les titres, vous recevrez des avantages et des prix spéciaux. Ces avantages et prix sont pour récompenser votre bon travail et vous encourager à continuer votre progrès. À la page suivante, vous trouverez une liste des avantages et prix que vous recevrez lors de promotions.

Minimum de commande trimestrielle

Un autre aspect du maintien est le « minimum de commande trimestrielle ». Même si le minimum de commande trimestrielle n'est pas techniquement une partie du maintien de titre, il fait partie du maintien de votre statut à titre de démonstratrice. Vous pouvez trouver des informations plus détaillées au sujet du minimum de commande trimestrielle dans la « Politique de commande minimum trimestrielle », mais pour maintenant, souvenez-vous que vous êtes tenue de passer un minimum d'une commande chaque trimestre.

Les indemnités du Plan de carrière Stampin' Up!

Devenir une démonstratrice Stampin' Up! qui a du succès exige beaucoup de travail, et c'est ici que ça paie — littéralement !

Le Plan de carrière Stampin' Up! est un des meilleurs plans que vous trouverez. Non seulement il vous récompense généreusement, il le fait aussi rapidement. Le Plan de carrière vous récompense pour votre activité et aussi pour l'activité de votre lignée descendante.

Alors que nous continuons à explorer les indemnités du Plan de carrière, nous parlerons de ce que nous appelons « fourchettes ». Les fourchettes définissent le placement de vos ventes sur le Plan de carrière et quels prix vous recevrez.

Avantages et Prix de promotion

BRONZE 1

- Accueil par l'Assistance aux démonstratrices
- Annonce de la promotion sur le site Web des démonstratrices ou dans une publication de Stampin' Up!

BRONZE 2

- Réception d'un certificat et d'une épinglette
- Annonce de la promotion sur le site Web des démonstratrices ou dans une publication de Stampin' Up!

BRONZE 3

- Réception d'un certificat et d'une épinglette
- Annonce de la promotion sur le site Web des démonstratrices ou dans une publication de Stampin' Up!

ARGENT 1

- Réception d'un certificat et d'une épinglette
- Réception d'une prime en produits de 150 €
- Annonce de la promotion sur le site Web des démonstratrices ou dans une publication de Stampin' Up!

ARGENT 2

- Réception d'un certificat et d'une épinglette
- Réception d'une prime en produits de 225 €
- Annonce de la promotion sur le site Web des démonstratrices ou dans une publication de Stampin' Up!

ARGENT 3

- Réception d'un certificat et d'une épinglette
- Atteint un Accélérateur de titre sur les commissions de surclassement (Voir la section de Accélérateur de titre)
- Annonce de la promotion sur le site Web des démonstratrices ou dans une publication de Stampin' Up!

OR 1 - PLATINE 1

- Réception d'un certificat et d'une épinglette
- Atteint un Accélérateur de titre sur les commissions de surclassement (Voir la section de Accélérateur de titre)
- Annonce de la promotion sur le site Web des démonstratrices ou dans une publication de Stampin' Up!
- Avis du Soutien aux démonstratrices

PLATINE 2 et PLATINE 3

- Réception d'un certificat et d'une épinglette
- Atteint un Accélérateur de titre sur les commissions de surclassement (Voir la section de Accélérateur de titre)
- Annonce de la promotion sur le site Web des démonstratrices ou dans une publication de Stampin' Up!
- Avis d'un cadre de Stampin' Up!

LE PLAN D'INDEMNISATION DE STAMPIN' UP!									
Fourchettes	Plage de ventes à commission		Commissions personnelles		Surclassement de lignée descendante				
	De	À	Revenu instantané	Remise sur quantité	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
1	0,00 €	299,99 €	20%	0%					
2	300,00 €	599,99 €	20%	4%	2%	2%	2%		
3	600,00 €	1.199,99 €	20%	5%	2.5%	2%	2%		
4	1.200,00 €	1.799,99 €	20%	6%	3%	2%	2%		
5	1.800,00 €	2.699,99 €	20%	7%	3.5%	2%	2%	0.5%	
6	2.700,00 €	3.599,99 €	20%	8%	4%	2%	2%	1%	0.5%
7	3.600,00 €	4.799,99 €	20%	9%	4.5%	2%	2%	1%	1%
8	4.800,00 €	5.999,99 €	20%	10%	5%	2%	2%	1%	1%
9	6.000,00 € +	+	20%	12%	6%	2%	2%	1%	1%

TABLEAU 5-2

A

B

C

D

Dans le Tableau 5-3, la première section (A) délimite les fourchettes du Plan de carrière.

Maintenant que vous êtes au courant des fourchettes, nous pouvons passer aux détails de comment vous pouvez gagner de l'argent avec Stampin' Up! Commençons par la toute première partie du plan : le revenu instantané.

Le revenu instantané

Exactement comme le nom le suggère, le revenu instantané se produit instantanément. Avec chaque commande que vous passez — que ce soit d'un atelier ou d'une cliente particulière — vous n'envoyez que 80 pour cent de l'argent que vous collectez (avant l'expédition et la manutention) à Stampin' Up! Les autres 20 pour cent sont votre revenu instantané. Continuez votre lecture et nous discuterons la façon de calculer le montant que vous gardez comme revenu instantané.

Le revenu instantané peut généralement être calculé en utilisant l'équation suivante :

1. Prenez le montant total de la commande (le total de tous les prix de produits additionnés) avant l'ajout des coûts d'expédition et de manutention. Cette somme est appelée « total de détail brut ».
2. Divisez le total de détail brut par 1,196. Ceci vous donnera le « montant de vente à commission », ou le montant sur lequel vous êtes admissibles pour gagner une commission (ceci est le même montant utilisé pour déterminer les commissions, titres et prix).
3. Multipliez ce montant de ventes payées à la commission par 20 pour cent (0,2) — c'est le montant de votre revenu instantané.

Revenu instantané et Taxe de valeur ajoutée (TVA)

Stampin' Up! présume que les démonstratrices sont inscrites à la TVA et a donc inclus la TVA dans le prix de ses produits.

Que vous soyez ou non inscrite à la TVA, cette dernière est comprise dans le montant que vous payez à Stampin' Up! après avoir retiré votre revenu instantané et toutes discomptes rétrospectives subséquentes. Toutefois, les démonstratrices qui sont inscrites à la TVA ont la charge de la remise d'une portion de TVA sur leurs ventes et primes à l'Administration fiscale de France. Comme ceci est intégré à la TVA qui est incluse dans le prix des produits Stampin' Up!, cette portion de la TVA n'est pas prise dans le revenu instantané, mais est égale à 19,6 pour cent du montant de revenu instantané qu'une démonstratrice reçoit sur les ventes. Pour plus d'informations, voir la section Taxe de valeur ajoutée, plus loin dans ce chapitre.

Si vous n'êtes pas inscrite à la TVA, vous paierez aussi à Stampin' Up! la TVA collectée pour la vente de bien. Toutefois, vous ne serez pas chargée de remettre la TVA à l'Administration fiscale de France sur votre part. Au lieu, vous garderez cette portion de la TVA en plus de votre revenu instantané — ou le montant qui reste après que vous avez soumis le paiement à Stampin' Up!, de ce fait, vous ne pourrez pas réclamer de crédits TVA pour la TVA payée à Stampin' Up!

De retour chez Alice, nous voyons qu'elle a terminé un autre atelier. Son hôtesse a livré les totaux et l'argent a été collecté, et maintenant il est temps de passer une commande à Stampin' Up!

Le total de l'atelier avant les coûts d'expédition et de manutention était de 530 €. Pour calculer combien de ses ventes elle doit payer à Stampin' Up! et le montant restant qu'elle gardera, Alice utilise cette équation :

$$\begin{array}{r}
 530 \text{ € (total} \\
 \text{de détail brut} \\
 - \text{ avant les coûts} \\
 \text{d'expédition et de} \\
 \text{manutention)} \\
 \div 1,25 = 424 \text{ € (montant} \\
 \text{payable à} \\
 \text{Stampin' Up!)}
 \end{array}$$

Pour finaliser sa commande, Alice devrait payer 424 €, plus le coût d'expédition et de manutention à Stampin' Up! Alice peut

garder le reste du montant. Donc, des ventes de son atelier de 530 €, Alice gagne 106 € (530 € - 424 €).

La section B du tableau 5-2 affiche comment le revenu instantané est intégré dans l'indemnisation du Plan de carrière de Stampin' Up!

Au sujet des Commandes de démonstratrice...

Lorsqu'il s'agit de commande de démonstratrice, votre revenu instantané devient votre remise de démonstratrice. Elle fonctionne de la même façon : vous envoyez 80 pour cent à Stampin' Up! et gardez les 20 pour cent à titre de remise.

La taxe de valeur ajoutée

Dépendant de votre niveau de ventes, il est possible que vous deviez vous inscrire à la Taxe de valeur ajoutée (TVA). Vous devez alors facturer la TVA sur toutes vos ventes. Vous pourrez recouvrer la TVA qui vous est facturé par Stampin' Up!

Cette section comprend des informations importantes sur les responsabilités fiscales associées à votre statut de contractuelle indépendante. Veuillez communiquer avec votre comptable ou votre fiscaliste-conseil local pour les meilleurs conseils sur la façon de répondre à vos responsabilités de TVA.

Nota : Si vous n'avez pas à vous inscrire pour la TVA, cette section ne s'applique pas à vous. Suivez simplement l'équation de la section précédente pour déterminer votre revenu instantané et payez le reste du montant à Stampin' Up! Si vous ne savez pas si vous devez vous inscrire pour la TVA, veuillez consulter le site Web <http://www.impots.gouv.fr> ou contacter votre comptable ou votre fiscaliste-conseil.

Le taux actuel de la TVA est de 19,6 pour cent. Stampin' Up! présume que les démonstratrices sont inscrites à la TVA et a donc inclus la TVA dans le prix de ses produits. Ceci est alors compris dans le montant que vous payez à Stampin' Up! après avoir prélevé votre revenu instantané et tous rabais rétroactif subséquent.

Lorsque la TAV est ajouté au prix d'un produit Stampin' Up! à 19,6 pour cent, le montant de TVA appliqué pour le prix pré TVA est 0,1639 du prix du gros du catalogue. (Pour calculer et faire le suivi de combien du prix du catalogue est de la TVA sur vos ventes, multipliez-le par 0,1639.)

La TVA que vous payez à Stampin' Up! n'a pas d'impact sur vos 20 pour cent de revenu instantané. Toutefois, le montant que vous devez payer à l'Administration fiscale de France est égal aux 19,6 pour cent de TVA sur votre revenu instantané. En plus de votre revenu instantané, vous devrez retenir ce montant de celui que vous payez à Stampin' Up! pour une commande.

Si Alice est inscrite pour la TVA, elle utilise l'équation suivante pour calculer combien de TVA, du montant restant après le paiement à Stampin' Up! elle doit retenir pour payer l'Administration fiscale de France, elle-même. Le montant restant des ventes d'Alice après paiement à Stampin' Up! est 106 € :

$$106 \text{ € (montant restant après paiement à Stampin' Up!)} \times .1639 = 17,37 \text{ € (portion de la TVA payable à l'Administration fiscale de France)}$$

Donc, des ventes de son atelier de 530 €, Alice retient et garde son revenu instantané de 88,63 € (106 € - 17,37 €), et retient et paie 17,37 € à l'Administration fiscale de France.

Crédits TVA

Lorsque vous êtes inscrite à la TVA, vous pouvez généralement réclamer la TVA payée comme crédit de dépense d'affaires. Veuillez contacter votre fiscaliste-conseil pour des conseils sur la réclamation de la TVA.

Appoint de TVA

Certains autres montants que vous recevez de Stampin' Up! comme les remises sur quantité et les commissions surclassées peuvent représenter des paiements pour de la fourniture de services que vous faites pour Stampin' Up! et de ce fait font l'objet de la TVA. Ces montants peuvent être admissibles pour un « appoint ». Vous devez ajouter 19,6 pour cent de TVA à ces montants et déclarer cette TVA sur votre rapport de TVA, avec la TVA perçue sur vos ventes d'articles.

Vous devrez envoyer une facture de TVA à Stampin' Up! pour la couverture de tels services. Stampin' Up! vous paiera alors 19,6 pour cent de plus qu'il en aurait été le cas si vous n'étiez pas inscrite à la TVA (appelé un « appoint ») afin que vous n'ayez pas à payer de votre argent. En pratique, Stampin' Up! émet cette facture en votre nom. Cette facture indique la taxe des produits due à l'Administration fiscale française. Ceci est parce que, même si préparée par nous, c'est votre facture de ventes. Ces factures sont disponibles dans la fenêtre Résumé de commande dans Commande par expresse (CPE-OEX) sur le site Web des démonstratrices. Vous n'avez pas besoin, et en fait ne devriez pas, émettre une facture de ventes séparées vous-même. Pour offrir ce service, nous avons besoin de connaître votre numéro d'inscription TVA, qui doit être inscrit sur votre Demande de démonstratrice indépendante. Vous devez aussi nous confirmer, au moins annuellement, que vous êtes toujours inscrite. Si vous devez mettre votre statut TVA à jour auprès de nous, veuillez contacter l'Assistance aux démonstratrices.

Si vous avez des questions au sujet de la TVA, comment gérer le paiement de la TVA, ou ne savez pas quelles sont vos responsabilités TVA, veuillez voir le site Web de l'Administration fiscale de France <http://www.impots.gouv.fr> ; ou discuter avec votre comptable ou votre fiscaliste-conseil pour plus d'information.

La sécurité sociale

À titre de contractuelle indépendante de Stampin' Up! vous devez avoir le statut de Vendeur à Domicile Indépendant (VDI). Ce statut est essentiel pour permettre à Stampin' Up! de retenir la taxe URSSAF de vos revenus à un taux de VDI. Si vous n'êtes pas encore inscrite pour le statut de VDI, légalement vous êtes tenue de le faire dans les 15 jours de la signature à titre de démonstratrice Stampin' Up! Le formulaire d'inscription de VDI est disponible à <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R13748.xhtml>. Une fois votre demande traitée, vous recevrez un numéro d'inscription VDI. **Vous devez fournir le reçu de votre inscription avec ce numéro à Stampin' Up! dans les six semaines de votre signature à titre de démonstratrice.** À défaut de ceci, le résultat en sera

notre incapacité à payer des commissions jusqu'à ce que nous ayons votre numéro d'inscription VDI.

Veuillez noter que Stampin' Up! retiendra la sécurité sociale de vos revenus personnels sur une base trimestrielle.

Pour plus d'informations sur le statut de VDI et vos contributions de sécurité sociales, veuillez contacter votre comptable ou votre fiscaliste-conseil. Le livre *Le Vendeur à Domicile Indépendant* (disponible à <http://www.fvd.fr/>) est aussi une excellente source de renseignements sur votre statut comme VDI et vos responsabilités de sécurité sociale.

Remise sur quantité

Vous vous êtes peut-être demandé pourquoi vous deviez connaître les fourchettes. C'est ici que les fourchettes deviennent importantes.

À titre de démonstratrice, vous recevez automatiquement votre revenu instantané. Vous pouvez aussi recevoir un pourcentage supplémentaire du total de vos ventes payées à la commission mensuelles par le biais de remise sur quantité. Ce pourcentage est déterminé selon le montant pour lequel vous vendez dans ce mois. Souvenez-vous, vos ventes mensuelles ne comprennent que les ventes payées à la commission. Les ventes mensuelles ne comprennent pas les commandes de fournitures et les frais d'expédition et de manutention.

Le Tableau 5-2 (C) affiche les pourcentages de remise sur quantité.

Les ateliers d'Alice ont bien fonctionné ce mois-ci et elle a passé un total de 2 500 € en ventes payées à la commission. Elle a déjà retenu son revenu instantané (500,00 €). Lorsque ses commissions sont calculées, elle recevra 7 pour cent supplémentaires du total de ses ventes payées à la commission mensuelles (175 €). Jusqu'ici, son revenu pour le mois courant est comme suit :

1. Revenu instantané : 500,00 €

2. Remise sur quantité : 175,00 €

Total : 675,00 €

Surclassement de lignée descendante

Vos ventes personnelles payées à la commission ne sont qu'une des façons qui vous permettent de gagner de l'argent par le biais du Plan de carrière Stampin' Up! Il existe une autre source très importante de revenu que vous pouvez obtenir par votre lignée descendante.

Votre lignée descendante peut être une grande source de revenus pour votre activité Stampin' Up! Lorsque vous travaillez étroitement avec elles, les aidant à augmenter leurs ventes et à former leurs lignées descendantes, vous récolterez les récompenses.

Une fois ses ventes personnelles payées à la commission calculées, Alice est prête à faire le calcul de la commission qu'elle recevra sur les ventes payées à la commission de sa lignée descendante. Au cours du mois, son premier niveau a enregistré un total de 14 600 € en ventes personnelles payées à la commission. Parce que les ventes personnelles payées à la commission d'Alice la placent dans la fourchette cinq, elle recevra 3,5 pour cent de ce 14 600 € (511 €). Ajoutant ce montant à son revenu mensuel, nous arrivons à ce qui suit :

1. Revenu instantané :	500,00 €
2. Remise sur quantité :	175,00 €
3. Surclassement de lignée descendante Niveau 1 :	511,00 €
Total :	1 186,00 €

Vous vous rappelez notre discussion au sujet des niveaux? C'est ici que ce concept joue un rôle excitant dans l'indemnisation du Plan de carrière Stampin' Up!

Non seulement pouvez-vous recevoir un pourcentage des ventes payées à la commission des démonstratrices de votre premier niveau, mais dépendant de votre fourchette, vous pouvez aussi recevoir une portion de vos autres niveaux jusqu'au cinquième niveau !

Revenu résiduel

Vos commissions de surclassement deviennent doublement importantes lorsque vous les considérez en termes de revenu résiduel.

Le revenu résiduel est très similaire à l'industrie de l'édition. Un auteur écrit un livre et reçoit un paiement pour le faire. Cet auteur reçoit aussi un pourcentage de toute vente de ce livre même s'il n'a rien à voir avec la vente ! Ceci est appelé « revenu résiduel ». Les surclassements de lignée descendante fonctionnent beaucoup de la même façon. Même si vous n'avez pas effectué la vente personnellement, vous pouvez quand même recevoir des avantages de quelqu'un dans votre lignée descendante qui vend des produits Stampin' Up! Lorsque vous commencerez à recevoir des commissions de ces ventes, vous commencerez à avoir un aperçu de la façon dont le revenu résiduel peut mener à l'indépendance financière.

Un autre aspect du revenu résiduel est l'effet qu'il a sur votre lignée descendante. Comme il fait partie du plan Stampin' Up!, le revenu résiduel n'a pas d'effet sur les montants qui sont payés à votre lignée descendante. Les commissions de surclassement sont payées par Stampin' Up! – non pas par votre lignée descendante.

Le Tableau 5-2 (D) affiche les pourcentages que vous pouvez recevoir des cinq niveaux de votre lignée descendante.

Nous n'avons pas encore terminé avec Alice ! Étant dans la fourchette cinq (comme déterminé par ses ventes personnelles payées à la commission) elle est admissible à la réception d'un pourcentage de son premier, deuxième, troisième et quatrième niveaux.

Nous n'avons pas nommé toutes les personnes des cinq premiers niveaux d'Alice, mais nous connaissons les totaux de leurs ventes payées à la commission. Les voici :

Niveau 1 : 14 600,00 €

Niveau 2 : 10 100,00 €

Niveau 3 : 4 900,00 €

Niveau 4 : 2 440 €

Souvenez-vous, Alice est au niveau cinq, elle recevra donc un pourcentage des ventes payées à la commission de ses quatre premiers niveaux. Voyons à quoi ressemblera l'état des commissions d'Alice.

1. Revenu instantané :	500,00 €
2. Remise sur quantité :	175,00 €
3. Surclassement de lignée descendante Niveau 1 :	511,00 €
4. Surclassement de lignée descendante Niveau 2 :	202,00 €
5. Surclassement de lignée descendante Niveau 3 :	98,00 €
6. Surclassement de lignée descendante Niveau 4 :	12,20 €
Total :	1 498,20 €

Accélérateur de titre

En conjonction avec la croissance de votre lignée descendante et l'augmentation de vos ventes et commissions de surclassement, Stampin' Up! vous récompense aussi pour vos promotions et le maintien de vos titres de promotions. Un « accélérateur de titre » est un pourcentage supplémentaire de vos commissions de surclassement que vous recevrez mensuellement lorsque vous êtes promue à un titre et maintenez un titre de argent 3 ou plus haut.

Alice continue de rencontrer un grand succès dans tous les secteurs de son entreprise Stampin' Up!, y compris l'augmentation des ses ventes personnelles et de ses gains, et la construction d'une lignée descendante réussie. Alice profite maintenant des avantages d'être dans la fourchette 5 du Plan d'indemnité de Stampin' Up! et a récemment été promue à argent 3. Cette promotion de titre rend Alice admissible à un accélérateur de titre supplémentaire sur ses commissions de surclassement. Ceci veut dire qu'Alice recevra 5 pour cent supplémentaires des commissions de surclassement qu'elle gagne de sa lignée descendante ! Regardons la façon dont le titre d'Alice stimulera ses surclassements :

ACCÉLÉRATEUR DE TITRE STAMPIN' UP!	
Titre	Accélérateur de titre
Argent 3	5%
Or 1	10%
Or 2	14%
Or 3	18%
Platine 1	22%
Platine 2	26%
Platine 3	30%

TABLEAU 5-4

1. 5 % supplémentaires sur le surclassement de lignée descendante de niveau 1 :	25,50 €
2. 5 % supplémentaires sur le surclassement de lignée descendante de niveau 2 :	10,10 €
3. 5 % supplémentaires sur le surclassement de lignée descendante de niveau 3 :	4,90 €
4. 5 % supplémentaires sur le surclassement de lignée descendante de niveau 4 :	0,61 €
Total	41,11 €

Ce sont 41,11 € de plus ajoutés au revenu personnel mensuel d'Alice qui se chiffre à 1 498,20 €, rehaussant le total à 1 539,20 €.

Se faire payer

Il ne reste qu'une partie du Plan de carrière à discuter : comment et quand serez-vous payée !

Méthodes de paiement

Stampin' Up! Offre une méthode de paiement : le Dépôt direct direct.

Le dépôt direct est la façon la plus rapide, facile et sécuritaire pour que Stampin' Up! vous paie vos commissions. Le dépôt direct vous donne accès à votre argent dans les 24 heures du douzième jour ouvrable du mois plutôt qu'attendre qu'un chèque arrive par la poste. De plus, il n'y a aucuns frais pour ce service (Voir la section Virement direct au chapitre « Politiques et procédures » pour plus de renseignements sur le dépôt direct et comment vous inscrire à ce service.)

Et si je ne suis pas inscrite au Dépôt direct ?

Stampin' Up! est toujours prête à travailler avec chaque démonstratrice. Nous comprenons que les circonstances peuvent rendre certaines options irréalistes. Si pour une raison quelconque vous ne pouvez pas recevoir le crédit direct, veuillez communiquer avec l'Assistance aux démonstratrices. Ils travailleront avec vous pour trouver une option viable.

Période de paiement

Les commissions pour le montant combiné de vos remises sur quantité et vos surclassements de lignée descendante — s'il y en a — sont traitées une fois le mois et sont déposées le dixième jour ouvrable du mois, pour l'activité du mois précédent. De façon à répondre à notre engagement de vous donner accès à vos paiements à temps, Stampin' Up! doit observer des horaires et des dates de tombées strictes. Les commandes passées après 23 h 50 le dernier jour ouvrable du mois seront comptées à titre d'affaires du mois suivant.

Nota : Cette heure est offerte dans votre fuseau horaire local et est basée sur l'exploitation du centre de distribution et de contact Stampin' Up! en Allemagne.

Mesures incitatives et Prix

Le programme d'indemnité de plan de carrière n'est pas le seul moyen par lequel Stampin' Up! récompense votre travail acharné. Vous pouvez aussi recevoir des mesures incitatives et des prix spéciaux. De plus, au fur et à mesure que l'entreprise Stampin' Up! s'enracinera dans votre région, nous présenterons une variété d'événements auxquels vous pourrez participer, et des vacances que vous pouvez gagner en ajout aux mesures incitatives et aux prix décrits ici. Il y a encore beaucoup de récompenses excitantes à attendre !

Stampin' Start

Il existe une certaine excitation que possèdent les nouvelles démonstratrices. Vous voulez mettre à profit cet enthousiasme unique. Pour rendre les choses stimulantes — et vous donner l'occasion de gagner de la marchandise gratuitement — nous avons développé un programme spécial de mesures incitatives appelé Stampin' Start.

Stampin' Start offre, aux nouvelles démonstratrices, l'occasion de gagner des sets de tampons gratuitement. Par le biais du programme Stampin' Start, vous pouvez gagner jusqu'à 15 sets de tampons — c'est une valeur d'environ 700 € ! Voici comment fonctionne le programme :

1. Le programme Stampin' Start dure les six premiers mois complets de votre entreprise de démonstration. Ces six mois sont divisés en deux périodes de trois mois.
2. Stampin' Start commence le premier mois complet de votre entreprise de démonstration. Si vous adhérez au milieu d'un mois, le programme Stampin' Start ne commencera pas avant le début du mois suivant. (Toutes les ventes faites avant la mise en œuvre du programme Stampin' Start seront comprises dans les totaux du premier mois complet.)
3. Pour être admissible aux sets de tampons, vos ventes personnelles payées à la commission doivent atteindre le total de ventes à commission précisé. Les ventes qui dépassent le total pour la première période ne peuvent être ajoutées à la deuxième. Ceci signifie que vous pourriez gagner la récompense pour la première période, mais non pour la seconde.

PROGRAMME STAMPIN' START				
Mois à titre de démonstratrice	Ventes exigées	Sets de tampons gagnés	Recrues exigées	Sets de tampons gagnés
1	1 750 €	3	3	6
2				
3				
4	3 500 €	6		
5				
6				

TABLEAU 5-5

4. Vous pouvez aussi être admissible à recevoir des sets de tampons gratuits par le biais du recrutement. La période d'option de recrutement dure les six mois entiers du programme Stampin' Start.

Maintenant que nous avons discuté les règles du programme, examinons les exigences et les prix.

Pour chaque période de ventes où vous réussissez à atteindre l'objectif de ventes exigées, vous recevrez un sets de tampons de votre choix — trois sets de tampons gratuits pour la première période et six pour la seconde — du Catalogue et Livre d'Idées. Si vous êtes admissibles pour les deux périodes, vous recevrez neuf sets de tampons !

Mais ce n'est pas tout. Si au cours des six mois du programme vous recrutez trois nouvelles démonstratrices, vous recevrez six sets de tampons supplémentaires de votre choix !

Si vous répondez à tous les critères de qualification, vous recevrez 15 sets de tampons de votre choix, plus un certificat de reconnaissance et un tablier Chef de file Stampin' Up!

Réclamer vos sets de tampons

Vous pouvez commander vos sets de tampons en tout temps suivant le mois au cours duquel les commissions sont calculées pour le mois où au cours duquel vous êtes devenue admissible. En d'autres mots, si vous avez gagné les sets en août, vous pouvez passer votre commande après le calcul des commissions en septembre. Vous devez réclamer vos sets de tampons avant la fin de votre huitième mois complet à titre de démonstratrice. Vous voudrez peut-être réclamer tous vos tampons dans une seule commande, ou vous pouvez passer une commande par qualification que vous atteignez, vous ne pouvez pas passer plus de trois commandes de réclamation.

Stimulants des ventes

Tout le long de l'année, Stampin' Up! offre de nombreuses promotions et soldes que vous pouvez utiliser pour garder le contact avec vos clientes, pour promouvoir les ventes, stimuler les réservations d'atelier, et créer des occasions de recrutement. Pour profiter pleinement de tels programmes de ventes, générez l'excitation en parlant des incitatifs avec enthousiasme à vos clientes, votre lignée descendante et aux ateliers. Décrivez ce que les clientes, les hôtesses et les recrues peuvent recevoir au cours de ces périodes promotionnelles.

Vous pouvez aussi tirer avantage en suivant les suggestions suivantes :

- Profitez de toutes les occasions d'achat à l'avance ; créez des échantillons avec les sets incitatifs et exposez-les à vos ateliers ou utilisez les sets dans vos démonstrations.
- Faites étalages des encarts et autres matériaux imprimés à vos ateliers.
- Postez des copies des encarts, ou envoyez-les par e-mails, à vos clients et vos hôtesses qui ont accepté de recevoir un tel courrier. Assurez-vous que votre lignée descendante fasse la même chose.
- Faites des appels de suivi quelques jours après l'envoi des encarts. Invitez vos clientes à accueillir ou à participer à un atelier. Appelez les personnes qui ont pensé devenir démonstratrices et expliquez pourquoi c'est une excellente occasion de joindre l'entreprise. Souvenez-vous, un peu de temps au téléphone peut faire une grande différence.

Dates limites

Tous les stimulants des ventes sont offerts sur la base d'un temps limité. Encouragez vos clientes à passer leurs commandes tôt pour ne pas avoir à passer des commandes à la dernière minute ; parfois, les lignes téléphoniques et Internet peuvent être tellement occupés que vous ne pourrez pas communiquer pour passer votre commande ! Les commandes ne peuvent être acceptées après la date limite, pour quelques raisons que ce soit. Vous choisirez peut-être de ne pas offrir un stimulant spécial à des ateliers dont la date est près de la fin de la période promotionnelle si vous n'êtes pas certaine que vous pourrez fermer et soumettre l'atelier avant la date limite.

En route

Nous espérons que les informations que nous vous avons expliquées vous aideront à choisir où vous voulez aller, alors que vous êtes à cette merveilleuse croisée des chemins. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre marraine. Comme vous l'avez découvert dans ce chapitre, elle a de nombreuses raisons de souhaiter votre succès ! De plus, Stampin' Up! est prête à offrir tout l'appui dont vous avez besoin. Vous pouvez contacter l'Assistance aux démonstratrices pour toutes questions ou inquiétudes que vous puissiez avoir.

Nous sommes très heureux que vous vous joigniez à nous sur le chemin de vos objectifs. L'occasion d'affaires Stampin' Up! est amusante et excitante — une occasion pleine de potentiel. Avec votre connaissance du Plan de carrière Stampin' Up! vous êtes sur la bonne voie — continuant de sourire comme un chat de Cheshire.

CHAPITRE SIX

Politique commerciale et procédures Stampin' Up!

Stampin' Up! déploie des efforts constants et significatifs pour vous aider à construire votre activité pour répondre à vos propres objectifs.

Afin que ces efforts soient les plus efficaces, tant pour le développement de Stampin' Up! que pour répondre à vos attentes, Stampin' Up! a établi des principes et procédures pour aider à gérer et conduire les activités de vente directe Stampin' Up!

Ces règles préservent tout autant la réputation de la société, de ses produits et de ses méthodes de diffusion que la possibilité pour les démonstratrices de bénéficier pleinement et durablement des opportunités que donne le statut de démonstratrice indépendante.

Ce document décrit donc les principes et procédures que chaque démonstratrice se doit de comprendre et de mettre en œuvre pour contribuer à fonder entre la société et ses démonstratrices une relation efficace, forte et saine.

Chaque démonstratrice, en signant sa demande d'agrément, s'engage à respecter dans l'intérêt de tous ces principes et procédures.

Le Plan de revenus Stampin' Up! est lui-même fondé sur ces mêmes règles et le non respect de celles-ci peut entraîner la perte des avantages du Plan, sans préjudice de la résiliation du contrat.

Le présent guide ne peut évidemment aborder toutes les situations. Les services de Stampin' Up! peuvent, au cas par cas, répondre à vos questions sur les points non traités dans le présent manuel ou pour les expliciter.

Dans le présent chapitre, le féminin sera utilisé dans la mesure où une très large majorité des démonstrateurs Stampin' Up! sont des femmes. Cette utilisation du féminin n'est faite que pour une facilité de langage et ne constitue ni une discrimination ni un favoritisme à l'égard de l'un quelconque des sexes.

Les dispositions du présent manuel complètent les termes de l'agrément de la démonstratrice indépendante Stampin' Up!

La politique commerciale et les procédures Stampin' Up! peuvent être complétées ou modifiées de temps à autre par Stampin' Up! pour les besoins de l'évolution du réseau. Ces modifications entrent en vigueur 30 jours après leur communication qui s'effectue par voie d'avis ou sur le site internet de Stampin' Up! (www.stampinup.com).

Principes applicables aux relations avec les démonstratrices indépendantes

La démonstratrice Stampin' Up! contracte en qualité d'indépendant (vendeur à domicile indépendant) et assume l'exploitation de son activité.

Elle ne peut de ce fait se référer au statut des salariés.

La démonstratrice indépendante est responsable :

- du paiement des impôts, taxes ou droits définis par la loi pour son activité ainsi que des déclarations afférentes ;
- du paiement des charges et frais de son activité.

Statut du Vendeur à Domicile Indépendant

En qualité de vendeur à domicile indépendant, vous exercez une activité que vous organisez librement sans contrainte de durée du travail, d'horaire ou de résultat.

Il s'agit d'une activité commerciale de votre propre entreprise personnelle.

Cependant, vous pouvez bénéficier du statut du Vendeur à Domicile Indépendant (VDI) (cf. rubrique statut social ci-dessous) qui vous permet d'être dispensée d'immatriculation au Registre du Commerce tant que vos gains ne dépassent pas, pendant trois années consécutives, 50 % du plafond annuel de la Sécurité Sociale.

Le plafond est actuellement (2007) de 32.184 €.

Ainsi, tant que vos gains (et non pas votre chiffre d'affaires) ne dépassent pas 16.097 € (valeur 2007) pendant trois années de suite, vous n'êtes pas tenue de vous immatriculer.

Vos obligations administratives sont donc allégées et vous pouvez bénéficier également du statut fiscal de la micro-entreprise.

Vous pouvez ainsi développer votre activité de démonstratrice indépendante avec un minimum de contraintes administratives.

Statut fiscal et règles applicables

En qualité de vendeur à domicile indépendant, la démonstratrice doit déclarer les revenus tirés de son activité dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux

(BIC). Elle peut bénéficier du régime spécifique applicable aux micro-entreprises si son chiffre d'affaires de vente (augmenté, sous certaines conditions, de ses autres revenus Stampin' Up!, tels que commissions, bonus, primes) n'excède pas 76.300 € par an.

Le régime micro-entreprise lui permet de ne pas être obligée de tenir une comptabilité complète. Elle enregistre uniquement son chiffre d'affaires c'est-à-dire ses recettes — pour cela il vous suffit de conserver les copies de bons de commandes ou les relevés envoyés par Stampin' Up! La démonstratrice qui utilise le régime « micro-entreprise » reporte directement sur sa déclaration générale de revenus le montant de son chiffre d'affaires annuel et bénéficie d'un abattement de 68 % au titre de ses frais professionnels. Elle ne sera donc imposée que sur 32 % de ses recettes.

Ainsi, pour une démonstratrice Stampin' Up! dont le chiffre d'affaires serait de 30.000 €, son revenu imposable serait de $(30.000 - 68\%) = 9.600$ €.

Il est conseillé à la démonstratrice, dès lors que son chiffre d'affaires et ses revenus deviennent significatifs de prendre contact avec un expert-comptable afin de la conseiller et l'assister.

Stampin' Up! ne fournit pas de document ou formulaire pour les déclarations fiscales qui incombent à la démonstratrice.

En matière de TVA, la démonstratrice est exonérée de TVA si son chiffre d'affaires de vente (cumulé avec ses autres revenus sous certaines conditions) n'excède pas 76.300 € par an.

La démonstratrice n'aura en conséquence pas de déclaration de TVA à effectuer.

N'étant pas soumise à la TVA, elle ne peut récupérer la TVA qu'elle a acquittée sur ses achats de produits Stampin' Up! ou sur les achats de biens ou services pour son activité.

La démonstratrice qui se trouve dans cette situation ne fait pas figurer la TVA sur ses factures mais elle doit porter, si elle délivre une facture, la mention « exonérée de TVA — article 293 B du CGI ».

Lorsque les seuils ci-dessus sont dépassés, la démonstratrice doit remplir des obligations déclaratives supplémentaires.

Il lui est alors fortement conseillé de s'entourer de l'assistance d'un expert-comptable.

La démonstratrice Stampin' Up! est soumise à la taxe professionnelle (taxe locale applicable pour l'exercice d'une activité professionnelle).

La démonstratrice peut bénéficier, si son activité est réduite, d'une exonération totale de la taxe professionnelle (revenus inférieurs à 5.310 €).

Au-delà de ce seuil, la démonstratrice doit en principe acquitter la cotisation minimale de taxe professionnelle fixée par la commune de son lieu d'habitation.

Si elle est assujettie à la cotisation minimale, elle peut également demander à bénéficier d'une mesure d'abattement prévue pour les activités intermittentes.

Les renseignements fournis ci-dessus sont donnés à titre de simple indication en fonction des règles actuellement en vigueur.

Il appartient à la démonstratrice de se renseigner personnellement auprès de tout professionnel de son choix ou auprès des administrations concernées sur sa situation exacte et ses obligations en qualité d'indépendante.

Stampin' Up! ne saurait être responsable d'une quelconque inexactitude des indications données à titre de renseignements.

Statut social

Tant que vous relevez du statut du VDI (cf. Statut du Vendeur à Domicile Indépendant ci-dessus), vous bénéficiez d'un régime social simplifié.

La loi du 27 janvier 1993 et ses arrêtés d'application prévoient en effet que les VDI cotisent au régime général de Sécurité Sociale, tout en restant indépendants.

De ce fait, les cotisations sociales, leur calcul et leur versement aux organismes sociaux sont gérés par Stampin'Up en sa qualité d'entreprise organisatrice du réseau.

Le régime social VDI offre l'avantage de diminuer la charge des cotisations sociales.

Ainsi, au lieu de cotiser sur 100 % de vos gains, le régime spécial des VDI permet de calculer les cotisations sociales sur des bases minorées. Ces bases sont calculées trimestriellement.

Par exemple, si vos gains, au cours d'un trimestre, sont de 1.000 Euros, les cotisations sociales seront au total forfaitairement de 120 €, dont 40 € à votre charge (4 % de vos gains) et 80 € à la charge de Stampin' Up!

Au-delà de 1.184 € (2007) par trimestre, ce sont des assiettes forfaitaires qui s'appliquent de façon progressive.

A titre d'exemple, pour 3.000 € de revenus trimestriels, les cotisations sociales seront calculées sur une assiette de 1.998 €.

Les cotisations à votre charge seraient alors de 309,69 €, soit à peu près 10 % de vos gains, sachant que l'entreprise acquitte, pour sa part, environ 600 €.

En revanche, les VDI, n'étant pas salariés, ne cotisent pas à l'assurance chômage et ne bénéficient pas d'une assurance chômage pour leur activité.

La part des cotisations sociales que vous devez acquitter est prélevée par Stampin' Up! sur vos gains.

Si les gains ne permettaient pas ce prélèvement, la part « démonstratrice » des cotisations doit être remboursée par la démonstratrice à Stampin' Up!

Un état trimestriel des cotisations sociales qui vous sont applicables vous est adressé chaque trimestre civil, et une régularisation est effectuée en plus ou en moins en fonction du montant définitif des cotisations du trimestre.

Le calcul des cotisations s'effectue sur la totalité de vos gains et revenus provenant de votre activité de démonstratrice (marges et commissions, bonus, primes,...).

Vous devez donc toujours renseigner le niveau de vos ventes dans le Site Internet de la Démonstratrice, pour permettre à Stampin' Up! de calculer votre marge brute.

Si vous ne nous communiquez pas votre marge, nous serions alors amenés à calculer d'office la marge sur la base du prix public conseillé TTC des produits Stampin' Up!

Pour les commissions et honoraires que vous pouvez obtenir dans le Plan Stampin' Up!, nous en connaissons le montant et nous additionnons en conséquence votre marge et le montant des gains qui ont pu vous être versés par nous en vertu du Plan pour calculer vos cotisations.

Les cotisations que vous versez par notre intermédiaire auprès des organismes sociaux peuvent vous permettre l'ouverture de droits à remboursement de frais médicaux ou à indemnités journalières (il existe des conditions minimum à remplir en terme d'équivalent temps de travail ou d'assiette minimum de calcul de cotisations — renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie).

Vos cotisations peuvent également, sous certaines conditions, alimenter vos droits à retraite.

Les VDI sont couverts par l'assurance accident du travail.

Règles applicables au démonstrateur conjoint

Une seule personne peut être reconnue en qualité de démonstratrice dans le réseau de démonstratrice Stampin' Up!

Cependant, le conjoint de la démonstratrice ou son partenaire légal (marié ou pacsé, vivant au même lieu) peut être désigné en qualité de « *démonstrateur conjoint* » et peut participer en assistant la démonstratrice dans différents aspects de son activité et notamment les ventes, les commandes de produits, et la participation à des événements.

Le démonstrateur conjoint doit accepter les règles et procédures du réseau Stampin' Up! figurant à l'agrément de démonstrateur indépendant, au *Manuel Démonstrateur* et plus généralement dans toute autre publication Stampin' Up! édictant de telles règles.

Pour désigner un démonstrateur conjoint, vous devez soumettre une demande d'agrément de démonstrateur indépendant comportant votre signature et la signature du démonstrateur conjoint dans les espaces prévus à cet effet.

Gains, primes, récompenses et incitation

Seule la démonstratrice est éligible aux gains, primes, récompenses ou programmes de motivation incluant les concours de fin d'année, les qualifications aux voyages de motivation, les bonus et tout autre mode de primes qui pourrait être déterminé par Stampin' Up!

Le démonstrateur conjoint ne peut participer qu'en cette qualité et ne peut avoir un droit personnel à ces récompenses, primes ou gains ou être inclus dans la lignée du réseau de démonstratrices, distinctement de la démonstratrice avec laquelle il collabore.

De ce fait, en cas de cessation de l'agrément de la démonstratrice, les droits du démonstrateur conjoint cessent également automatiquement en même temps.

Participation aux événements

Le démonstrateur conjoint est invité à participer aux événements organisés par Stampin' Up!

Il doit payer les frais de sa participation et bénéficiera des privilèges accordés aux démonstratrices lors de ces événements.

Toutefois, certaines manifestations de motivation ne sont ouvertes au démonstrateur conjoint que sur invitation expresse de Stampin' Up!

Changement de statut

La démonstratrice et le démonstrateur conjoint peuvent choisir d'inverser leur rôle.

En ce cas, ils doivent adresser à Stampin' Up! une nouvelle demande d'agrément de démonstrateur indépendant, comportant leur signature.

Un seul changement est autorisé par année et doit être reçu au plus tard le 21 mars pour être effectif pour l'année en cours.

Les demandes d'agrément qui sont reçues avant le 21 mars prennent effet au 6 avril suivant.

Stampin' Up! peut refuser les changements qui seraient effectués pour contourner les règles et procédures Stampin' Up! ou en cas de violation de ces règles.

Tous les gains, primes et récompenses, seront attribués à la personne dont le nom est porté en qualité de démonstrateur sur le formulaire de changement.

Le démonstrateur conjoint partage le statut de la démonstratrice, y compris en cas de changement ou de cessation du contrat.

La période d'attente applicable en cas de cessation de l'agrément s'applique également au démonstrateur conjoint.

Divorce ou cessation des relations personnelles

Une démonstratrice ne peut avoir qu'un seul démonstrateur conjoint.

En conséquence, en cas de cessation des relations entre la démonstratrice et le démonstrateur conjoint, la démonstratrice peut notifier à Stampin' Up! la cessation de la participation du démonstrateur conjoint.

Ce dernier peut également notifier à Stampin' Up! qu'il renonce à sa qualité de démonstrateur conjoint.

L'agrément ne peut être partagé par une décision de justice ou un accord de divorce.

Stampin' Up! ne reconnaîtra en qualité de démonstrateur que la seule démonstratrice. Le démonstrateur conjoint pourra continuer à agir en cette qualité tant que Stampin' Up! n'aura pas été notifiée d'une décision des parties ou d'un tribunal.

Lignée

Une lignée est constituée par les personnes que la démonstratrice a permis de recruter, les personnes que ces recrues ont-elles-mêmes permis de recruter, et ainsi de suite jusqu'au 5ème niveau de recrues.

La lignée est propriété de Stampin' Up! en sa qualité d'organisateur et promoteur du réseau et doit être considérée comme faisant partie des données confidentielles appartenant à la Société.

Une démonstratrice peut utiliser sa lignée aux fins de formation et d'animation.

Pour les besoins du Plan de revenus Stampin' Up!, la Société fournit un état d'activité des démonstratrices de la lignée.

Cet état est disponible sur le site internet de la Société.

Une démonstratrice ne peut utiliser la liste des personnes de sa lignée pour leur envoyer des sollicitations, des propositions ou tout autre message qui peut venir concurrencer Stampin' Up! ou porter atteinte au réseau Stampin' Up! ou aux autres démonstratrices.

La démonstratrice ne peut non plus utiliser les listes de noms de sa lignée pour contacter ou solliciter les clientes des autres démonstratrices pour quelque proposition que ce soit.

La démonstratrice ne peut non plus utiliser les listes de sa lignée pour encourager, promouvoir ou développer une quelconque autre organisation professionnelle ou privée.

Cette interdiction concerne non seulement les activités concurrentielles de Stampin' Up! mais également tout autre réseau de vente directe.

Il est interdit à une démonstratrice de communiquer à des tiers la liste des personnes de sa lignée ou d'une autre lignée du réseau Stampin' Up!

Règles sur les activités concurrentes

Ni la démonstratrice ni le démonstrateur conjoint ne peuvent, directement ou indirectement, quelle qu'en soit la forme, participer à une quelconque autre activité de vente, de présentation ou d'initiation de produits de tampons, d'estampage ou de scrapbooking ou d'artisanat à base de papier, en vente directe ou autrement qui soit de nature à concurrencer les produits Stampin' Up!

Par participation, on entend toute prise d'intérêt directement ou par des participations au capital de sociétés privées (ou, pour les sociétés cotées, la détention de plus de 5 % du capital), toute association d'intérêt, directe ou indirecte, tout travail salarié ou non salarié en relation avec l'industrie de l'estampage décoratif.

Par industrie de l'estampage décoratif et le scrapbooking, on entend :

- (a) la création à titre commercial ou l'assemblage de graphismes, les illustrations ou les images décoratives, quel qu'en soit le support, utilisés pour le scrapbooking,
- (b) les créations graphiques des tampons ou les illustrations ou éléments décoratifs de ceux-ci, qu'ils soient en caoutchouc ou autrement qui créent une image ou un ensemble d'images lorsqu'ils sont appliqués sur un support matériel tel qu'un papier,
- (c) la vente ou la distribution de produits associés aux activités visées en (a) et (b) ci-dessus, au travers d'un réseau de vente directe.
- (d) La vente de produits visés en (a) et (b), finis ou inachevés, au détail ou en gros ou par le biais d'intermédiaires, en vente directe ou à distance.

Par vente directe par réseau, on entend un réseau de vente de produits ou services, directement auprès du consommateur, dans lequel le participant au réseau reçoit ou peut gagner des rémunérations ou avantages à raison de ses ventes et à raison des services et fournitures qu'il procure à d'autres membres du réseau qui reçoit lui-même également de tels rémunérations ou avantages.

Stampin' Up! considère en effet que mener une activité concurrente de celle de démonstrateur Stampin' Up! est incompatible avec la bonne réalisation de la présentation, la promotion et la démonstration des produits originaux Stampin' Up! et ne participe pas à l'image que veut donner Stampin' Up! à son réseau et aux clients.

La démonstratrice peut choisir d'exercer une activité concurrente, mais doit alors faire un choix entre celle-ci et l'activité de démonstratrice Stampin' Up!

Cette interdiction d'activité concurrentielle en vente directe concerne tous les produits commercialisés par Stampin' Up!, mais également les activités de créations graphiques ou d'images, les illustrations et créations décoratives, susceptibles d'être assimilées aux produits ou aux méthodes Stampin' Up!

La démonstratrice, sous la réserve ci-dessus, peut exercer toute autre activité de son choix, quelle qu'en soit la forme.

Toutefois, elle ne peut, au cours d'une présentation des produits ou activités Stampin' Up!, effectuer conjointement une quelconque présentation, vente ou représentations d'autres produits ou services même non concurrents ou promouvoir une quelconque autre activité même non concurrente tant auprès des clientes que des hôtesses ou qu'auprès des autres démonstratrices Stampin' Up!

La démonstratrice Stampin' Up! s'oblige, dans le cadre de son activité pour les produits Stampin' Up!, à n'utiliser pour sa propre présentation que les seuls documents ou signatures Stampin' Up! (notamment signature électronique Stampin' Up!).

Les produits Stampin' Up!, en application de l'agrément, ne peuvent être vendus qu'exclusivement par vente à domicile. La démonstratrice s'engage ainsi, afin de respecter son agrément et son statut, à ne pas vendre les produits Stampin' Up! dans des boutiques, par téléphone, par internet ou de toute autre manière qui ne serait pas de la vente à domicile.

Participer à la constitution de votre lignée

Votre agrément vous autorise à promouvoir et présenter l'activité de démonstratrice Stampin' Up! dans votre entourage, auprès de vos clients et de vos hôtesses.

La présentation de votre activité doit toujours être parfaitement loyale et complète.

La démonstratrice ne peut faire état de gains qui seraient obtenus sans effort ou de gains ou tableaux de progression qui ne seraient pas conformes au Plan de revenus Stampin' Up! ou qui laisseraient croire à une progression géométrique ou infinie des gains.

La démonstratrice ne peut prendre aucun engagement pour Stampin' Up! Seule Stampin' Up! est en droit d'agréer de nouvelles démonstratrices. La participation au recrutement de nouvelles démonstratrices ne donne aucun pouvoir de la démonstratrice sur sa recrue qui est également une indépendante.

La participation de la démonstratrice au Plan de revenus Stampin' Up! implique que la démonstratrice participe effectivement à la formation, l'information et l'animation de sa lignée.

Si la démonstratrice cesse totalement de participer à l'animation ou à la formation de la lignée, elle ne peut plus prétendre au bénéfice des gains du Plan de revenus fondé sur l'activité de sa lignée.

Lorsque vous recrutez une nouvelle démonstratrice, donnez-lui connaissance de l'agrément et du *Manuel démonstrateur* pour qu'elle soit informée.

Aidez-la à remplir sa demande d'agrément et expliquez-lui les règles du kit de mise en route et qu'elle dispose d'un délai de 14 jours si elle souhaite renoncer à l'agrément.

Stampin' Up! se réserve le droit de refuser l'agrément d'une nouvelle démonstratrice si :

- celle-ci ne remplit pas les conditions pour être agréée ;
- Stampin' Up! a eu connaissance de non respect par la nouvelle démonstratrice des règles de l'agrément ou du *Manuel démonstrateur* dans le cadre d'une précédente participation au réseau Stampin' Up! ;
- la nouvelle démonstratrice fait l'objet d'une interdiction bancaire.

Stampin' Up! en informe alors la démonstratrice et la nouvelle démonstratrice qui, si elle a déjà débuté son activité, doit cesser celle-ci et restituer le kit de mise en route qui lui sera remboursé selon les règles applicables.

Activité minimale de maintien de la qualification de la démonstratrice

Le contrat d'agrément de démonstratrice Stampin' Up! est conclu en vue de l'exercice effectif d'une activité de vente à domicile des produits Stampin' Up!

En-dessous d'un niveau minimal de ventes, il est considéré qu'il n'y a plus activité effective de vente mais une relation de consommateur et en tout cas plus une activité qui justifie d'un agrément de démonstratrice et de l'octroi des avantages qui y sont attachés.

Le niveau minimal d'activité trimestrielle requis pour le maintien de la qualification laisse à la démonstratrice une très grande souplesse d'organisation de son activité et de détermination du niveau de celle-ci en considération de ses autres occupations, de sa vie familiale, de ses vacances ou des imprévus.

Les démonstratrices suivent elles-mêmes leur activité sous leur propre responsabilité. Stampin' Up! peut fournir à la démonstratrice des états et éléments statistiques d'activité.

Atteindre le niveau minimal d'activité

Afin de conserver le statut de démonstratrice active, la démonstratrice doit réaliser au minimum une commande par trimestre. Ce minimum pourra être ultérieurement réévalué en fonction de l'implantation de Stampin' Up! en

France et de l'évolution de la diffusion. Les commandes de fournitures et d'autres biens non commissionnables ou non destinés à la revente ne peuvent être prises en compte dans ce minimum.

Date limite de prise en compte

Les commandes prises en compte pour apprécier le minimum ci-dessus doivent être reçues par Stampin' Up! avant la fin de chaque trimestre de référence. Les trimestres pris en considération sont des trimestres civils.

Lors du démarrage de l'activité, le premier trimestre pris en compte est le premier trimestre civil complet après signature de l'agrément.

Lorsqu'au cours d'un trimestre civil la démonstratrice dépasse le minimum qualitatif, l'excédent ne donne pas lieu à report sur le trimestre suivant.

Non réalisation du minimum qualitatif

Si une démonstratrice ne réalise pas le minimum qualitatif requis au cours d'un trimestre donné, elle sera automatiquement placée en statut d'attente à compter du 1er jour du troisième mois du trimestre en cours (les mises à jour du statut sont adressées dans les 10 jours ouvrables du troisième mois du trimestre civil en cours ; assurez-vous de vérifier votre statut à l'échéance de ce délai).

Pour revenir au statut de démonstratrice active, la démonstratrice doit compléter le minimum requis du trimestre, au dernier jour du troisième mois du trimestre.

Règles sur les ventes internationales

La vente des produits du catalogue Stampin' Up! ou le recrutement de démonstratrices hors du territoire français est interdite, sauf lorsque Stampin' Up! autorise expressément les ventes transfrontalières et le recrutement entre la France et le pays de résidence de la démonstratrice.

Règles sur les statuts

Il y a trois catégories de démonstratrices utilisées dans le présent manuel pour définir ses rapports avec la société : active, en attente et abandonnée.

Lorsque la démonstratrice n'atteint pas le minimum qualitatif pendant les deux premiers mois du trimestre, elle est automatiquement placée en statut d'attente. Si la démonstratrice, dans le troisième mois du trimestre n'a pas rattrapé le minimum du trimestre son contrat s'achève et elle est alors considérée comme abandonnée. Elle ne figure plus dans les lignées.

Le passage d'un statut à un autre ne donne pas lieu à notification. Il ne dépend que des seuls niveaux d'activité de la démonstratrice.

Active

Une démonstratrice qui atteint le minimum d'une commande par trimestre requis et qui maintient continuellement ce minimum, dans le respect des procédures du présent manuel, est considérée comme démonstratrice active. Une démonstratrice active peut réaliser des ventes et recevoir toute communication de la société.

En attente

Une démonstratrice qui n'atteint pas le minimum requis est classée automatiquement en statut d'attente. Le statut « en attente » correspond à une période de rattrapage qui ne peut être supérieure à un mois. La démonstratrice en attente continue à recevoir de la société des informations destinées aux démonstratrices et peut passer des commandes.

Si à la fin de la période d'un mois la démonstratrice n'a pas rattrapé les manquants du trimestre, son contrat s'achève.

Les démonstratrices qui ne respecteraient pas les règles et procédures du présent manuel, en portant atteinte à l'image de Stampin' Up! ou aux droits des consommateurs, ne seront pas placés en attente, mais leur compte Stampin' Up! sera suspendu et ils ne seront plus autorisés à passer des commandes ou à accéder au site web Stampin' Up! et ne recevront plus les publications Stampin' Up! jusqu'à ce que la situation soit rétablie.

Abandonnée

Si une démonstratrice en suspens ne réalise pas le rattrapage défini, son agrément se termine. Elle ne recevra plus les communications de Stampin' Up! et ne sera plus autorisée à passer des commandes. Elle est alors considérée comme abandonnée et ne figure plus dans les lignées. Il en est de même si l'agrément est rompu à l'initiative de Stampin' Up! ou de la démonstratrice pour manquement ou pour toute autre cause.

Ajustement des statuts

Il n'existe pas de programme particulier pour les absences. Cependant, le statut de la démonstratrice peut être ajusté si l'absence est due à des circonstances majeures. Lorsque la démonstratrice se considère dans une telle situation, elle est invitée à contacter le service d'assistance des démonstratrices aussi vite que possible afin que puissent être examinées les circonstances.

Si celles-ci sont considérées comme légitimes, il en est référé au comité du statut pour que puissent être prises, si nécessaire, des mesures d'ajustement.

Cessation de l'agrément

La démonstratrice peut également demander la cessation de son agrément. Elle doit alors le faire par écrit par courrier, e-mail ou fax. Cette lettre permet de fixer la date de cessation et de faire bénéficier la lignée de la démonstratrice des commissions obtenues sur les dernières ventes avant que la cessation ne prenne effet.

Chaque partie peut également mettre fin à l'agrément en cas de manquement de l'autre partie à ses obligations, mais seulement 8 jours après une mise en demeure de respecter l'agrément, demeuré sans effet dans ce délai et après qu'ait été le cas échéant respecté la procédure de résolution des différends.

Reprendre une activité de démonstratrice – règles et procédures

En cas de cessation de l'agrément, quelle qu'en soit la cause, s'ouvre une période de 6 mois, commençant à courir le premier jour suivant la date d'effet de la cessation, au cours de laquelle sont mises en œuvre des règles spéciales pour les anciennes démonstratrices qui souhaiteraient reprendre une activité de démonstratrice.

Si au cours de cette période de 6 mois, l'ancienne démonstratrice souhaite rejoindre le réseau et en cas de reprise de l'agrément, elle sera placée dans la lignée au-dessous de la démonstratrice qui l'a recrutée à l'origine. Elle ne peut pas reprendre en-dessous de quelqu'autre démonstratrice sauf si la démonstratrice qui l'a recrutée à l'origine a elle-même quitté le réseau. Dans un tel cas, elle peut rejoindre le réseau dans la lignée de toute autre démonstratrice de son choix.

Si une démonstratrice rejoint le réseau Stampin' Up! après l'expiration de la période de 6 mois, elle peut, en cas de reprise de l'agrément, être placée dans la lignée au-dessous de la démonstratrice de son choix, même si sa démonstratrice l'ayant recrutée à l'origine est toujours active. Dans un tel cas, la démonstratrice qui rejoint le réseau pourra être comptée comme une nouvelle recrue par la nouvelle démonstratrice figurant au-dessus d'elle sans sa lignée.

Une démonstratrice qui rejoint à nouveau le réseau Stampin' Up! est comptée comme une démonstratrice active de premier niveau pour la démonstratrice située au-dessus d'elle dans la lignée. Lorsqu'une démonstratrice rejoignant le réseau se qualifie bronze 2 sa qualification ne compte pas dans le calcul de qualification sauf si la démonstratrice n'avait jamais été promue au cours de son précédent agrément. En cas de reprise d'une activité de démonstrateur,

la lignée de la démonstratrice, acquise au titre de son agrément précédent, n'est pas restaurée, elle reçoit un nouveau numéro de démonstratrice et ne peut bénéficier des résultats ou de son historique de son agrément précédent. Elle doit aussi acheter un nouveau kit de mise en route.

Règles particulières concernant la vente directe

Votre agrément de démonstratrice Stampin' Up! vous donne le droit de vendre les produits Stampin' Up! aux consommateurs finaux, mais exclusivement par vente à domicile. Selon la loi française, est considérée comme une vente à domicile toute vente réalisée en présence du vendeur et du consommateur hors d'un lieu habituellement consacré à la vente ; cela peut être à votre domicile, au domicile d'une hôtesse ou d'une autre personne, mais également sur le lieu de travail, les lieux de vacances, les lieux d'études, les comités d'entreprise, etc.

Vous ne pouvez pas exécuter votre agrément et vendre des produits Stampin' Up! d'une autre manière ; notamment, vous n'êtes pas autorisé à vendre les produits Stampin' Up! en boutique ou dans des lieux de ventes ou à distance, par téléphone ou internet ou courrier. Exceptionnellement, il peut être admis que vous participiez à des foires ou manifestations.

L'activité de vente à domicile est en France strictement réglementée.

Dans le cadre de votre formation par la démonstratrice qui vous a présentée à Stampin' Up!, vous recevrez des informations sur les conditions légales à respecter pour que vos ventes soient conformes à la réglementation.

Les principes ci-dessous sont à observer strictement :

- Toute vente à domicile doit faire l'objet d'un bon de commande écrit, dont un exemplaire doit être remis à votre client après sa signature. Ce bon de commande doit obligatoirement comporter des mentions légales, comme par exemple le rappel des articles L.121-23 à L.121-26 du Code de la Consommation, la présence d'un formulaire d'annulation facilement détachable, le nom du vendeur, le détail des produits commandés, etc.
- Le bon de commande que vous établissez doit être obligatoirement daté et signé de la main du client.

Pour pouvoir vous conformer à cette législation, Stampin' Up! a établi un formulaire de prise de commande que vous devez utiliser.

Veillez à porter sur vos bons de commande, au recto en partie basse, votre cachet sur le formulaire d'annulation. Ceci est obligatoire pour se conformer à la loi. Prenez soin d'écrire lisiblement le bon de commande en y portant toutes les mentions de la commande du client, en le faisant signer et en signant vous-même.

A compter de la signature du bon de commande, le client dispose d'un délai de 7 jours pour annuler sa commande (voir Faculté d'annulation des commandes). Pendant tout ce délai, vous ne devez en aucun cas recevoir un paiement ou un moyen de paiement. La loi interdit en effet au vendeur d'exiger un paiement ou même de recevoir des moyens de paiement tels que chèques ou coordonnées cartes bancaires avant l'expiration du délai. Ce point est très important car en cas de prise de paiement avant l'expiration du délai, vous pouvez encourir des sanctions pénales.

Pendant ce délai de rétractation, vous ne pouvez pas non plus livrer les produits à votre client. Si vous le faites, c'est à vos risques et périls car, en cas de non paiement par le client, vous devrez récupérer les produits.

Dans l'intérêt de tout le réseau Stampin' Up!, comme dans votre propre intérêt, nous vous conseillons de veiller au parfait respect de la réglementation de la vente à domicile.

Relations avec le client

Stampin' Up! a fondé son développement sur le respect des valeurs et sur la satisfaction du client. Lors de la vente, veillez à informer complètement le client sur les produits et les prix.

Le comportement de la démonstratrice se doit d'être loyal et professionnel à l'égard de ses clients.

N'effectuez pas de vente forcée, car vous donneriez au client un sentiment négatif, alors que votre intérêt est d'établir, avec vos clients, une relation durable et conviviale.

Stampin' Up! entend sur ce point respecter le code d'éthique de la vente directe édicté par la Fédération de la Vente Directe (FVD — www.fvd.fr).

Faculté d'annulation des commandes

Conformément à la réglementation de la vente à domicile (articles L.121-21 et suivants du Code Civil), votre client a la faculté d'annuler sa commande dans un délai de 7 jours après la signature du bon de commande.

Si l'expiration de ce délai tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'annulation est reporté au premier jour ouvrable suivant. Pour faciliter l'exercice de cette faculté de rétractation, la loi a prévu que le bon de commande doit comporter un formulaire détachable que le client peut utiliser à cette fin en vous le retournant directement. Ce formulaire doit être libellé à votre adresse et vous devez, sur les formulaires vierges de bon de commande que Stampin' Up! met à votre disposition, porter au recto du bon de commande, sur la partie détachable, votre tampon avec votre nom et avec votre adresse.

Vous devez bien entendu, si vous recevez une annulation, tenir compte de celle-ci. Nous vous conseillons de conserver les formulaires de rétractation que vous recevez.

Nous attirons votre attention sur le fait que la régularité du bon de commande et notamment de ses mentions obligatoires est une obligation absolue pour toute démonstratrice. En effet, des sanctions pénales sont encourues si le bon de commande ne contient pas toutes les mentions requises par la loi et notamment l'adresse à laquelle doit être retourné le formulaire d'annulation.

Vous devez impérativement remettre à votre client l'exemplaire du bon de commande qui lui revient avec ce formulaire.

Faculté d'annulation de la commande du kit de mise en route

Bien que Stampin' Up! soit une opportunité excitante pour tous ceux qui veulent partager leur passion de l'estampage avec d'autres, il arrive parfois que certaines nouvelles démonstratrices décident que cette opportunité d'activité n'est pas pour elle. Les nouvelles recrues ont ainsi le droit d'annuler leur commande de kit de mise en route, sans pénalité ni obligation, dans un délai de 14 jours de la date de la commande. Si la nouvelle recrue souhaite annuler sa commande de kit de mise en route, elle doit le notifier à Stampin' Up! avant 22 h 50 le dernier jour de la période d'annulation, par téléphone, mail, ou e-mail, afin de pouvoir obtenir le remboursement.

Une formule d'annulation est présente sur le bon de commande du kit de mise en route.

Le droit d'annulation existe entre Stampin' Up! et la nouvelle recrue. Il n'est pas de la responsabilité de la démonstratrice ayant recruté qui n'est pas redevable du remboursement.

Si, au moment de l'annulation, le bon de commande du kit de mis en route n'est pas encore parvenu à Stampin' Up!, le formulaire et le paiement de la nouvelle recrue lui seront retournés dès leur arrivée chez Stampin' Up!

Si le kit de mise en route a déjà été expédié, Stampin' Up! adressera à la nouvelle recrue un emballage poste prépayé pour le retour et procédera au remboursement dès la réception du kit de mise en route intact et inutilisé.

Si une nouvelle recrue souhaite annuler après expiration de la période d'annulation, la nouvelle recrue pourra obtenir un remboursement partiel de la partie inutilisée du kit de mise en route dans des modalités commerciales raisonnables.

Si l'annulation intervient dans les 12 mois de la date à laquelle le bon de commande du kit de mise en route a été exécuté par Stampin' Up!, la nouvelle démonstratrice pourra recevoir un remboursement jusqu'à 100 % des marchandises du kit non utilisées (non assemblées et non ouvertes). L'utilisation des matériels du kit constitue une acceptation des produits. Le remboursement est basé sur les tarifs des produits diminué de la remise qui était applicable lorsque le kit a été acquis. Les frais d'expédition et de manutention ne sont jamais remboursables. Cela peut prendre jusqu'à 21 jours pour recevoir le remboursement. Merci de demander à vos recrues d'appeler le service d'assistance démonstratrices pour mettre en œuvre ce processus si nécessaire.

Reprise des produits

Stampin' Up! reprendra en cas de cessation de l'agrément démonstrateur, tout produit qui aurait été acheté par la démonstratrice auprès de Stampin' Up! moins d'un an avant la date d'une telle demande ou de la cessation de l'agrément. Ce remboursement interviendra au retour des marchandises par la démonstratrice à Stampin' Up! pour un montant égal à 90 % du prix TTC que la démonstratrice a payé pour ces produits moins un montant égal à :

- (i) toute commission, bonus ou autre avantage (en argent ou en nature) reçu par la démonstratrice en relation avec ces produits,
- (ii) tout montant dû par la démonstratrice à Stampin' Up! à quelque titre que ce soit, et sous condition que :
 - (i) ces produits aient été acquis par la démonstratrice conformément aux termes de l'agrément démonstrateur,
 - (ii) la démonstratrice retourne ces produits à Stampin' Up! en état neuf, non assemblés, revendables par Stampin' Up! dans les 14 jours après la date de cessation, et
 - (iii) que Stampin' Up! n'ait pas clairement informé la démonstratrice, avant son achat de ces produits, que ceux-ci étaient saisonniers, non continués ou correspondaient à des produits spéciaux promotionnels qui ne sont pas sujets à reprise au titre de la présente clause.

Garantie sur les produits

Stampin' Up! garantit que les produits sont exempts de tout défaut pendant une période de 90 jours après leur date d'expédition. Les expéditions erronées ou défectueuses ou en cas de produits endommagés doivent être retournées à Stampin' Up! dans un délai de 90 jours de la date de l'expédition afin d'obtenir leur remplacement. Les produits manquants doivent être signalés à Stampin' Up! dans un délai de 90 jours de l'expédition des produits.

Vous devez vérifier votre commande (demander à l'hôtesse de faire de même si la livraison a lieu chez elle) immédiatement à la réception afin de vérifier que les produits ne sont pas défectueux ou endommagés et pour vous assurer que vous avez bien reçu votre commande en totalité et conforme. En faisant cela, vous facilitez la mise en œuvre des procédures d'échange et de retour dans le délai de 90 jours.

Cette garantie ne couvre pas les marchandises endommagées après leur livraison ou à raison d'un accident ou d'un mauvais usage.

Sauf avis justifié d'un délai supplémentaire, les marchandises de remplacement sont expédiées dans un délai de 30 jours.

Garantie des tiers

Certains produits sont fournis par des tiers et peuvent comporter des garanties complémentaires. La démonstratrice doit vérifier sur l'emballage des produits si ceux-ci font l'objet de garanties supplémentaires et à qui elle doit s'adresser pour des informations complémentaires ou pour exécuter ces garanties.

Echanges

Les démonstratrices peuvent échanger des produits neufs, inutilisés et figurant toujours au catalogue de vente, dans un délai de 90 jours de la date d'expédition, en retournant les produits et en indiquant le numéro de commande ou le numéro d'expédition sur le formulaire d'échange Stampin' Up!

Craquelures sur les tampons

Certains consommateurs peuvent être concernés par des craquelures qui apparaissent naturellement sur le fond caoutchouc du tampon qui peut baver ou modifier l'apparence de l'image estampée. Stampin' Up! n'est pas informée de la survenance de tels phénomènes mais cela peut apparaître à n'importe quel moment de la vie d'un tampon. En ce cas, Stampin' Up! remplace le set de tampons sans frais (si le set n'est plus produit, un set de substitution et d'égale valeur sera fourni).

Si les produits et le formulaire parviennent à Stampin' Up! dans le délai de 90 jours de leur expédition, la démonstratrice paye uniquement le coût de l'expédition des produits à Stampin' Up! Stampin' Up! assumera les frais d'expédition des produits de remplacement. Les produits reçus pour échange après 90 jours de leur date d'expédition par Stampin' Up! donneront lieu à application de frais de restockage de 15 % et de frais d'expédition et de manutention de 10 %.

Variations de couleur des parties en bois

Nos éléments en bois sont fabriqués avec du bois d'érable et, comme tout produit naturel, chaque élément est unique. La couleur du bois peut légèrement varier d'un élément à un autre. Ces variations reflètent la diversité de la beauté du bois et ne sont pas considérées comme des défauts.

Aucun échange ne peut être effectué sur les fournitures ou sur les aides à la vente. Les produits en catalogue peuvent être échangés uniquement pour d'autres produits en catalogue et non pour des fournitures. Tous les échanges doivent être demandés pour des produits de valeur égale ou inférieure à ceux échangés. Si un produit est échangé pour un produit de prix supérieur, la différence n'est pas comptabilisée comme une vente à la démonstratrice pour l'application du Plan. Les tampons assemblés ne peuvent être échangés.

Si un client ou une hôtesse veut échanger une commande ou modifier celle-ci, ils doivent le faire au travers de la démonstratrice.

Le client ou l'hôtesse qui contacterait Stampin' Up! sera redirigé vers la démonstratrice qui lui a vendu la marchandise. Si la démonstratrice n'est plus disponible, une autre démonstratrice sera contactée pour faciliter cette opération.

Remplacements

Stampin' Up! fait tout son possible pour remplacer les marchandises défectueuses aussi rapidement que possible. Si vous ou votre client recevez des marchandises défectueuses ou endommagées, contactez immédiatement Stampin' Up! pour mettre en œuvre une commande de remplacement aussi rapidement que possible (voir point « garantie des produits » pour plus d'information).

Remboursements

Dans les cas autres que ceux définis aux sections droit d'annulation et reprise, Stampin' Up! n'accepte pas le remboursement des marchandises qui ont été expédiées à la démonstratrice ou au client.

Paielements par cartes bancaires

Payer Stampin' Up! avec une carte bancaire

Stampin' Up! accepte seulement le paiement par carte bancaire pour laquelle la démonstratrice est le signataire autorisé. La carte de crédit du conjoint peut être utilisée si la démonstratrice est autorisée à signer sur le compte de débit.

Lors de la commande du kit de mise en route, Stampin' Up! acceptera le paiement par carte bancaire d'une personne autre que la nouvelle recrue. La signature du titulaire de la carte doit être portée sur le bon de commande du kit de mise en route.

Paielement des clients par carte bancaire

Bien qu'il existe des coûts associés à l'usage de la carte bancaire pour les paiements, la commodité de ce type de paiement peut accroître les ventes.

Dans la mesure où vous êtes un vendeur indépendant, tous les paiements clients doivent être effectués directement à votre profit et non à Stampin' Up! Si vous décidez d'accepter les cartes bancaires des clients, vous devez négocier un agrément avec votre banque. Vous êtes responsable des frais appliqués par le fournisseur du service ainsi que du respect des règles et conditions. Comme vous êtes responsable de tous les frais associés à l'acceptation du paiement par carte bancaire, n'oubliez pas que le paiement de ces frais affecte vos gains. Stampin' Up! ne peut être tenue pour responsable du paiement ou du remboursement de ces frais. Le service d'assistance des démonstratrices n'est pas autorisé à répondre à des questions concernant ces modalités de paiement ni pour résoudre quel que problème que ce soit relatif à l'acceptation des cartes de paiement des clients. Vous êtes responsable de tels accords.

Il vous est rappelé que, selon la législation française de la vente à domicile, vous ne pouvez prendre aucun moyen de paiement au moment de la commande ou avant l'expiration du délai de rétractation. Vous ne pouvez en conséquence faire remplir une autorisation de paiement par carte bancaire par le client au moment de la commande, même si cette autorisation n'est exécutable qu'après expiration du délai de rétractation.

Autorisations de prélèvement

Le prélèvement direct est un moyen simple et sécurisé de paiement.

Profil de paiement de la démonstratrice

Afin d'utiliser le service de prélèvement automatique Stampin' Up!, vous devez remplir le « Profil de paiement du démonstrateur ». Votre Profil de paiement est uniquement accessible en vous connectant sur le site Stampin' Up! et en utilisant votre identifiant et votre mot de passe.

Pour accroître la sécurité, seuls des employés sélectionnés du Département Finance de Stampin' Up! peuvent avoir accès aux informations sur les comptes enregistrés dans votre Profil. Cependant, toute personne qui aurait vos identifiants et mot de passe peut avoir accès à ces informations. De ce fait, ne donnez jamais votre mot de passe à quiconque. Nous vous conseillons de changer régulièrement votre mot de passe. Pour remplir votre « Profil de paiement », vous devez fournir les informations suivantes :

- le numéro de compte, le code banque, le code agence et la clé RIB du compte que vous souhaitez utiliser pour les prélèvements et les virements (Relevé d'Identité Bancaire),
- ou le numéro de votre carte bancaire, sa date d'expiration et les trois chiffres de sécurité au dos.

Paiement par carte bancaire

Choisir l'option de paiement par carte bancaire vous procure plus de choix sur la manière de payer vos commandes. Vous pouvez enregistrer jusqu'à trois cartes de crédit en même temps dans votre Profil de paiement et vous pouvez utiliser chacune d'elle à votre discrétion pour payer les commandes transmises. Si vous ne souhaitez pas être débitée sur l'une des cartes de votre Profil, vous pouvez entrer un numéro de carte bancaire différent pour être prélevée lors de votre passation de la commande.

Sécurité

Les services de paiement direct proposés par Stampin' Up! ont été conçus pour conserver les informations de votre compte confidentielles. Les informations de votre compte ne sont accessibles que par vous et par les employés autorisés de Stampin' Up! Dans la mesure où votre numéro de compte ou les informations sur votre carte bancaire sont masqués, cela signifie que seule une partie de ces nombres est lisible, y compris par vous. Cette partie vous permet néanmoins d'identifier le compte qui sera débité.

Virement direct

Le virement direct vous permet de recevoir le paiement de vos commissions directement sur votre compte bancaire. Les sommes sont virées dans les 10 premiers jours ouvrables de chaque mois. Stampin' Up! propose uniquement un paiement par virement. Si vous n'êtes pas en mesure de recevoir un virement, contactez le service d'assistance démonstratrice.

Pour agréer le virement direct, lisez et signez le contrat de paiement électronique et ajoutez si nécessaire une banque dans votre « Profil de paiement ». Le contrat de paiement électronique et le Profil de paiement sont disponibles sur le site Stampin' Up!

Contrat d'autorisation de paiement et débit électronique

Afin d'utiliser les options de prélèvements, paiements par carte ou virements, vous devez accepter le contrat de transfert de fonds électronique et d'autorisation de prélèvement. Ce contrat est disponible sur le site internet. Le contrat précise que vous vous engagez à fournir des informations bancaires exactes. De surcroît, vous devez accepter de n'utiliser que les seuls comptes sur lesquels vous êtes le titulaire ou un titulaire conjoint. Stampin' Up! n'est pas responsable pour tout problème qui peut survenir de la fourniture d'informations inexactes. Vérifiez, avant d'accepter que vous avez bien compris les termes de l'accord et quelles sont vos responsabilités, comme expliqué dans cet accord.

Mise en place d'un paiement direct sans accès internet

Si vous n'avez pas d'accès à internet, appelez le service d'assistance démonstratrices pour demander un exemplaire du contrat de transfert de fonds électronique et d'autorisation de prélèvement. Dès que votre accord sera reçu, une personne du Département Finance vous contactera pour mettre en place votre profil de paiement par téléphone.

Définition de Copyright

La liste ci-dessous vous donne quelques définitions auxquelles vous pouvez vous référer lorsque vous lirez les règles relatives aux marques et au copyright :

- Un **COPYRIGHT** est un droit légal exclusif de copier, publier, vendre ou exploiter de quelque manière que ce soit une œuvre écrite, musicale ou artistique.
- Une **MARQUE** est un mot, un nom ou un signe ou un slogan décrivant ou identifiant un produit et qui est légalement réservé pour le droit exclusif du propriétaire de ce produit ou de ce service.
- Un **ÉCHANTILLON** est un élément comme une carte, une page de scrapbooking ou une création en trois dimensions qui contient une ou plusieurs images Stampin' Up!
- La **REPRODUCTION MÉCANIQUE** d'une image ou d'un échantillon comprend toute méthode de reproduction autre que l'estampage manuel.

Règles sur les marques et copyright

Les démonstratrices bénéficient de la protection de la propriété intellectuelle de Stampin' Up!

Le caractère exclusif des créations Stampin' Up! est un élément de vente important et la société prend les mesures nécessaires pour préserver son avantage dans l'intérêt de toutes les démonstratrices.

Les éléments suivants, qui constituent la propriété intellectuelle de Stampin' Up!, sont protégés par des copyright des marques ou des modèles ou brevets :

- les images de Stampin' Up! vendues comme tampons, sets de tampons ou images estampées
- le logo de Stampin' Up! et les mots, phrases et logos qui sont développés par la société pour favoriser la commercialisation des produits
- certains des plans et procès comportant certains accessoires et méthodes qui ont été développés par la société et vendus comme produits

- les listes de lignées de démonstratrices développées par la société pour la commercialisation des produits et pour récompenser les démonstratrices.

Personne ne peut utiliser ou revendiquer le nom de Stampin' Up! pour promouvoir une activité ou vendre des produits autres que les produits Stampin' Up!

Logos

Les démonstratrices peuvent trouver sur le site internet démonstratrices des plaques du logo Stampin' Up!



en différentes tailles (appelées plaquettes de logos). Les démonstratrices peuvent imprimer et découper les logos à partir de ces plaquettes de logos et les utiliser pour du petit matériel publicitaire ou pour des matériels plus importants sous réserves qu'ils aient été approuvés par Stampin' Up! (voir la section Publicité pour plus d'explications).

Les démonstratrices peuvent scanner électroniquement le logo et augmenter ou réduire la taille du logo, lors de la duplication, pour autant que les proportions demeurent exactement les mêmes. Utilisez uniquement le logo Stampin' Up! rectangulaire avec le symbole marque enregistrée ®. Lorsque vous utilisez le logo Stampin' Up!, assurez-vous que le logo est droit, non souligné. Vous pouvez reproduire le logo dans toutes sortes de couleurs. Bien que les démonstratrices puissent utiliser le logo pour leur publicité, elles ne peuvent placer le logo sur d'autres éléments que les produits Stampin' Up! L'usage de tout autre logo sur les produits doit être préalablement approuvé par Stampin' Up! Seules les démonstratrices agréées par Stampin' Up! sont autorisées à reproduire le logo sur leur carte de visite de démonstratrice, leur matériel ou leur papier commercial.

Modalités d'utilisation du copyright, publicité, concours et événements de charité

Les démonstratrices peuvent utiliser la mention du copyright lorsqu'elles réalisent une publicité avec des images ou des échantillons. Elles doivent également inclure la mention du copyright lorsqu'elles donnent à une organisation de charité des éléments réalisés par elles (voir les règles de bonne conduite pour plus d'informations) de même lorsqu'elles soumettent tout ouvrage pour un concours ou une manifestation ou qui puisse donner lieu à publication (voir les règles sur les réalisations, les concours et les soumissions d'idées). Dans ces cas, utilisez les règles de copyright suivantes :

« Copyright 1990 — [année courante] Stampin' Up!,
ou © 1990 — [année courante] Stampin' Up! »

Règles du copyright sur internet

Lorsque vous publiez un ouvrage réalisé par vous sur un site personnel (voir les règles internet — site web), vous devez appliquer la mention du copyright.

Utilisez les images et les échantillons Stampin' Up!

Stampin' Up! consent aux démonstratrices une licence limitée de reproduction mécanique des images dans les circonstances suivantes :

- Les démonstratrices peuvent reproduire mécaniquement les images ou échantillons de leurs réalisations artisanales pour des publicités mineures ou dans le but de formation. Tout support contenant des images ou des échantillons doit comporter la mention du copyright Stampin' Up!
- Les démonstratrices peuvent reproduire mécaniquement des échantillons de leurs réalisations artisanales en les scannant sur leur site personnel. Tout échantillon doit comporter la mention du copyright Stampin' Up!
- Les démonstratrices peuvent reproduire mécaniquement les échantillons artisanaux pour servir d'exemple dans leur activité de présentation de l'activité de démonstratrice. Tout échantillon doit contenir la mention du copyright Stampin' Up!
- Toutes les images des réalisations doivent conserver la taille et les dimensions originales de façon à ce que les images représentent fidèlement le produit. Les reproductions peuvent être faites en taille réduite. Elles ne doivent toutefois pas être agrandies. Tout élément doit comporter la mention du copyright Stampin' Up!

Les démonstratrices ne doivent pas capter des images ou des échantillons à partir du site internet Stampin' Up! pour un usage sur d'autres sites ou sur d'autres supports électroniques.

Si un client demande s'il peut reproduire mécaniquement les images Stampin' Up! pour des posters, des décorations, des lettres d'informations ou prospectus ou appareils pour son usage personnel ou pour une organisation bénévole, veillez à l'informer que Stampin' Up! n'autorise pas ces usages. Les clients peuvent utiliser leurs réalisations artisanales sur leur site personnel mais doivent alors mentionner le copyright Stampin' Up!

Copyright Stampin' Up! sur les publications

Tous les droits sur les publications Stampin' Up! appartiennent à Stampin' Up! Ces publications ne doivent pas être copiées sans la permission de Stampin' Up!

De temps à autres, ces publications incluent une mention qui précise que certaines des pages de la publication peuvent être copiées. L'autorisation n'est conférée qu'aux démonstratrices actives de la société, pour copier ces pages pour un usage personnel, pour mettre à jour leur manuel de démonstrateur, pour élargir leur choix de dessins ou pour des formations ou le recrutement Stampin' Up! ou pour les besoins de leur activité de démonstratrice. Ces pages ne peuvent être reproduites en vue d'une distribution aux clients ou à des tiers sans une autorisation spécifique.

Lors de citations ou reproductions de textes, accompagnez-les de la mention suivante : « Extrait de [mois/année ou origine] ; copyright [année] Stampin' Up!® ».

Règles de bonne conduite

Stampin' Up! apprécie les artistes qui souhaitent utiliser nos images de tampons dans leurs réalisations artisanales pour les vendre.

A cette fin, nous donnons une autorisation, sous forme de licence, d'utiliser les images de Stampin' Up! dans le but de créer des objets artisanaux pour la vente sous les conditions suivantes :

1. Chaque ouvrage créé pour la vente doit être réalisé personnellement et individuellement par l'artiste qui les vend et ne peut être reproduit ou copié sous quelque forme et de quelque manière que ce soit (graphique, électronique ou mécanique) incluant les photocopies. La production en nombre, la construction de lignes d'assemblage, la production par des ouvriers, ou l'association d'ouvrages multiples créés par plusieurs en vue de leur vente est interdite.
2. Toutes les images Stampin' Up! doivent mentionner le copyright Stampin' Up!, ce qui signifie qu'elles ne peuvent être copiées sans permission. Afin de faciliter la protection des droits conférés par la présente clause, toutes les réalisations créées pour la vente, utilisant les images Stampin' Up!, doivent être marquées avec le tampon de la licence officielle Stampin' Up! telle que figurant dans le Livre d'Idées et le catalogue.
3. Il n'existe pas de limite de quantité pour la vente autre que celle mentionnée dans les présentes règles.

4. Lors de la vente des réalisations artisanales, le vendeur doit indiquer clairement qu'il s'agit de produits artisanaux fabriqués par lui et non de produits de la société. Le vendeur doit indiquer que les fournitures utilisées proviennent de Stampin' Up!, mais le logo de Stampin' Up! ne peut pas être utilisé dans le seul but de promouvoir la vente de réalisations artisanales. Les images de Stampin' Up! ne peuvent être utilisées pour créer des logos ou des marques.
5. Les personnes qui créent des objets artisanaux pour la vente sont responsables de leur conformité avec les règles commerciales et fiscales.
6. Les personnes participant à ces règles de bonne conduite assument toute responsabilité à l'égard de leur travaux et garantissent Stampin' Up! en cas de litige à propos de leurs travaux.

Règles pour la publicité

Stampin' Up! participe régulièrement à des actions publicitaires en vue de créer et promouvoir des opportunités pour les démonstratrices. Stampin' Up! se réserve le droit de mener toute campagne publicitaire nationale ou internationale, en ce compris la publicité sur internet.

Les démonstratrices peuvent également participer aux efforts publicitaires mais doivent en ce cas respecter les conditions suivantes :

Lors de publicités dans les journaux, magazines, brochures ou annuaires téléphoniques, à la télévision ou à la radio, ou au travers de démarchages, ou par tout autre moyen publicitaire considéré comme un support publicitaire majeur, la démonstratrice peut répertorier différents contacts sans nécessité d'approbation.

L'inclusion de textes additionnels, du logo Stampin' Up! ou des réalisations Stampin' Up! dans de telles publicités doit être préalablement approuvée par Stampin' Up! avant toute diffusion ou publication.

Pour obtenir cette approbation, vous devez adresser par fax, courrier ou mail, votre demande au service d'assistance démonstrateurs. Indiquez dans votre demande qu'il s'agit d'une demande d'approbation d'une publicité. Joignez à votre demande :

1. une copie du texte final, du script ou de l'article
2. le nom de la publication ou du diffuseur et les coordonnées du contact
3. la date prévue pour la publication ou la diffusion.

Stampin' Up! disposera d'un délai de 5 jours ouvrables pour examiner et le cas échéant approuver les éléments transmis dans la demande et pour répondre à la démonstratrice.

Prévoyez la possibilité d'avoir à effectuer des changements et de soumettre un projet modifié à Stampin' Up! en cas d'observations. Stampin' Up! ne saurait être responsable si les éléments ne sont pas reçus en temps suffisant pour lui permettre de fournir une approbation complète avant la date limite.

Si vous êtes contactée pour participer à une interview ou à une émission de télévision ou de radio concernant Stampin' Up!, référez-vous à la section Relations Publiques.

Les publicités dans les prospectus, lettres d'informations pour clients ou pour la lignée, répondants, vœux, brochures, invitations, posters ou coupons, incluant également les distributions de cartes de visite et l'utilisation des matériels promotionnels de la société ou recommandés par elle ne nécessitent pas d'approbation préalable. Sur ces types de matériels, les symboles de la marque ®, doivent être utilisés lorsqu'il est fait référence à la marque des produits (voir la section sur les marques sur le site internet). Bien que les démonstratrices ne puissent vendre dans des lieux consacrés à la vente, elles peuvent réaliser des publicités dans ces lieux. Assurez-vous d'avoir obtenu l'autorisation de la direction de ces lieux avant de laisser tout matériel publicitaire.

Les démonstratrices doivent, dans toute communication orale ou écrite, se présenter comme démonstratrices indépendantes. Les démonstratrices ne doivent pas se présenter comme des employées ou des agents de Stampin' Up! Référez-vous en permanence à vous-même, en qualité de démonstratrice indépendante. Assurez-vous que vos annonces n'impliquent pas :

- que vous soyez une employée ou un agent de Stampin' Up! ou que votre activité personnelle est une part de l'entreprise de Stampin' Up! N'utilisez pas votre titre de démonstratrice d'une manière qui puisse laisser croire que vous êtes une employée.
- que vous avez un droit exclusif sur un territoire.
- que Stampin' Up! est une entreprise de vente à distance.

Moyens personnels de promotion

Toute carte de visite, papier à lettre, chèque ou autre élément personnel qu'une démonstratrice entend réaliser en utilisant le logo, l'image ou les réalisations Stampin' Up! ne peut être effectué que par une démonstratrice agréée Stampin' Up! La démonstratrice peut réaliser des cartes de visite ou du papier à lettre qui se réfère à elle-même en qualité de démonstratrice indépendante Stampin' Up!, sans utiliser le logo Stampin' Up! A l'exception des produits proposés de

temps à autre par Stampin' Up!, le logo ou le nom Stampin' Up! ne doivent pas être utilisés sur les chèques, les cartes de crédit, les factures ou tout autre document financier.

Nom de la société

Lorsque vous utilisez la dénomination Stampin' Up! dans une phrase, dans une présentation protégée par copyright ou dans une publicité, suivez les indications ci-dessous :

- Stampin' Up! doit être imprimée tout en capitales (STAMPIN' UP!) ou avec des capitales en début de chaque mot (Stampin' Up!)
- Utilisez l'apostrophe après Stampin
- Ajoutez un point d'exclamation après Up
- Ajoutez le symbole de marque déposée (®) après le point d'exclamation la première fois que vous utilisez le nom dans une page ou à tout autre endroit bien visible.

Pour plus d'explications, voir la section marque et copyright.

Coupons et bons cadeaux

Si une démonstratrice utilise des coupons ou des bons cadeaux pour promouvoir les activités Stampin' Up!, elle doit clairement y indiquer que c'est la démonstratrice et non Stampin' Up! qui offre le cadeau.

Annuaire téléphonique

La démonstratrice peut s'inscrire dans les annuaires téléphoniques sous une appellation « démonstratrice Stampin' Up! », suivie de son nom. Si l'annuaire n'autorise pas les signes grammaticaux comme l'apostrophe ou le point d'exclamation, vous pouvez néanmoins publier votre qualité sans ces signes.

Parfois, des journalistes sont intéressés de parler avec une démonstratrice ou de s'intéresser à l'atelier. Dans un tel cas, un agent en relations publiques de Stampin' Up! contactera la démonstratrice pour lui proposer une assistance en communication. Si un membre de la presse vous contacte directement, assurez-vous que le reporter sait que vous êtes une démonstratrice indépendante et que vous n'êtes pas le porte-parole de la société. Le département « Relations Publiques » de Stampin' Up! peut vous être d'une grande aide pour préparer une interview. Un formateur en relations publiques peut vous accompagner au travers de ce processus et vous fournir des informations sur les techniques d'interview qui peuvent vous permettre d'optimiser votre

temps avec les journalistes. Il peut en résulter une interview efficace qui peut vous aider à construire votre activité et contribuer aux efforts de relations publiques sur le plan international de la société.

Veillez à nous prévenir 10 jours ouvrables à l'avance lorsque vous sollicitez une assistance en relations publiques. Parce que les reporters travaillent toujours avec une limite de temps, nous vous suggérons de prendre contact avec le département « Relations Publiques » de Stampin' Up! dès que vous êtes contactée.

Ventes dans un local permanent

Est dénommé « local permanent » tout endroit dans lequel est menée une activité commerciale de vente comme un magasin, un entrepôt, un kiosque, une galerie commerciale, un marché ou un site internet marchand autre que un site autorisé par Stampin' Up! Dans la mesure où votre agrément est conféré uniquement pour des ventes à domicile, vous ne pouvez pratiquer votre activité de démonstratrice Stampin' Up! dans de tels lieux, sauf circonstances exceptionnelles et après autorisation expresse.

Évènements commerciaux temporaires

Les évènements commerciaux temporaires sont des évènements organisés en tout ou partie pour fournir une opportunité de présenter des produits et prendre des commandes du public, comme des foires, des salons, des fêtes, des manifestations diverses. Stampin' Up! se réserve le droit de participer à tous ces évènements. Si Stampin' Up! choisit de participer à un événement, la participation d'une ou plusieurs démonstratrices à ce même événement sera étudiée au cas par cas. De ce fait, chaque démonstratrice prévoyant d'intervenir à un tel événement doit contacter Stampin' Up! La démonstratrice ne doit pas faire de publicité pour un événement où elle ne serait pas présente.

Si vous participez à un tel évènement, nous souhaitons que vous donniez de Stampin' Up! une image professionnelle. Vous devez utiliser un tablier noir et une bannière Stampin' Up! pour votre présentation.

Si vous souhaitez des conseils sur votre présentation, adressez une photo au service assistance démonstratrices. Prévoyez un délai de réponse d'environ 5 jours ouvrables, plus délai postal si vous n'avez pas d'adresse e-mail ou de fax.

Ateliers d'apprentissage

Les démonstratrices peuvent trouver des opportunités d'apprendre l'estampage à leur entourage, soit à titre gratuit, soit moyennant une contribution.

Elles peuvent à cette occasion distribuer des cartes de visite. Si les cours se trouvent dans une boutique ou un autre lieu de réunion, les démonstratrices doivent connaître et suivre les règles établies par leur hôte. Dans de tels lieux, les démonstratrices doivent utiliser les catalogues courants des produits Stampin' Up! dans leur présentation et ne peuvent mettre en œuvre des actions de promotion ou de vente que dans la mesure autorisée par leur hôte.

Ventes à emporter

Les ventes à emporter sont des ventes de produits que le client peut emporter immédiatement après la vente. Compte tenu des règles applicables à la vente à domicile et compte tenu des principes du réseau Stampin' Up!, vous ne pouvez pratiquer des ventes à emporter.

L'interdiction des ventes à emporter est également fondée sur l'obligation de constituer un stock qu'elle implique ; or, cette pratique est déconseillée pour les raisons suivantes :

- Constituer un stock crée des risques financiers que les produits soient obsolètes, non suivis ou impossibles à vendre.
- La démonstratrice peut alors être assujettie à des taxes qui compliquent l'activité de la démonstratrice qui peut se retrouver en-dehors des règles légales.
- La constitution d'un stock peut créer une pression financière sur la démonstratrice si le stock n'est pas vendu dans un délai raisonnable.
- les lignes de produits Stampin' Up! sont tellement étendues qu'il est difficile de stocker des produits en quantité suffisante pour satisfaire les besoins particuliers des consommateurs. De plus, les coûts de retour des produits et le délai de 90 jours pour le retour ou l'échange limitent la possibilité pour la démonstratrice de disposer d'un stock.

Il est donc formellement déconseillé à la démonstratrice de constituer un stock. La seule exception concerne les catalogues.

Règles concernant les sites internet

La démonstratrice qui crée son propre site internet peut présenter les réalisations qu'elle a faites avec les produits Stampin' Up! et les accessoires sur son site.

Chaque présentation d'objet doit être accompagnée de la mention du copyright Stampin' Up! De plus, tout les noms de produits utilisés doivent comporter le symbole de marque (™) et de marque enregistrée (®). Ces marques sont listées sur le site démonstratrices de Stampin' Up!

La démonstratrice peut également inclure les informations complémentaires suivantes en fonction de ses présentations :

- une liste des matériels utilisés pour l'objet,
- le mode d'emploi écrit pour confectionner l'objet,
- son nom et sa qualité de démonstratrice indépendante Stampin' Up!,
- un lien hypertexte vers le site Stampin' Up!

La démonstratrice qui souhaite faire de la publicité pour son activité de démonstratrice Stampin' Up! sur le web doit, pour cela, se conformer aux conditions ci-dessous :

- Un site web d'une démonstratrice peut inclure tout ou partie des éléments suivants :
 - la biographie de la démonstratrice,
 - une publicité pour les manifestations ou événements parrainés par la démonstratrice,
 - des échantillons de tampons comme définis ci-dessus,
 - les articles écrits par la démonstratrice,
 - les créations graphiques de la démonstratrice.
- La démonstratrice peut indiquer l'adresse de son site personnel sur différents supports et notamment son e-mail et dans son message d'accueil.
- La démonstratrice peut référencer l'adresse de son site personnelle dans les moteurs de recherche, les annuaires, les petites annonces ou toute autre ressource internet. Toute bannière ou publicité contenant des images de tampons doit être préalablement approuvée par Stampin' Up! avant toute utilisation.

En autorisant la démonstratrice à participer à des publicités sur internet, Stampin' Up! n'assume aucune responsabilité à l'égard de ces publicités. La démonstratrice doit se faire sa propre opinion pour déterminer son éventuel investissement publicitaire et si celui-ci est justifié par un retour sur investissement.

- La reproduction de tout ou partie du *manuel du démonstrateur*, du guide des produits, des publications ou présentations Stampin' Up! est interdite. Fournir des informations détaillées concernant les informations figurant dans les publications est également interdit. La démonstratrice est autorisée à souligner les éléments marquants de ces informations mais il lui est conseillé de limiter la présentation d'informations détaillées sur internet. Ces informations détaillées sont réservées pour la discussion directe avec les personnes intéressées.

La démonstratrice peut adresser des publications Stampin' Up! sur les espaces d'informations et de formation de son site pour sa lignée.

- Les ateliers virtuels de toutes sortes sont expressément interdits.
- La démonstratrice ne peut se présenter comme appartenant à la société ou comme un représentant officiel de la société.
- Le site internet de la démonstratrice ne peut être présenté comme un site officiel Stampin' Up!

Site de formation de la lignée

Les démonstratrices peuvent développer un site internet d'assistance et de formation pour leur lignée (du 1er au 5ème niveau uniquement), accessible par mot de passe. Elles peuvent conférer aux membres de leur lignée la permission d'utiliser tout ou partie des éléments figurant sur le site pour leur formation ou pour la formation de leur propre lignée (du niveau 1 à 5) L'accès au site web de formation de la lignée doit être limité aux démonstratrices de la lignée. Il est interdit de conférer des accès aux clients, aux recrues potentielles ou aux autres démonstratrices. La démonstratrice ne doit pas fournir de lien sur son site de formation qui pointerait vers un site en contravention avec les présentes règles.

Site d'enchères internet

La démonstratrice ne peut vendre les produits du catalogue Stampin' Up! sur quelque site internet d'enchères que ce soit (comme eBay). Pratiquer cela mettrait en péril l'activité

de démonstratrice et le modèle Stampin' Up! En cas de violation de cette règle, il serait mis fin aux relations de démonstrateur avec la démonstratrice en infraction. Pour plus d'informations concernant les principes Stampin' Up! au-delà de ces règles, visitez le site internet de Stampin' Up! pour les démonstratrices.

Autres activités internet

La démonstratrice ne doit en aucun cas fournir aux recrues potentielles ou aux clients le mot de passe ou les autres moyens d'accès au site internet Stampin' Up! réservé aux démonstratrices, y compris la partie « Order Entry Express — OEX ».

La démonstratrice ne doit pas enregistrer un site internet personnel ou pour son activité ou avoir une adresse e-mail qui comporte en tout ou partie dans son nom les termes Stampin' Up! ou une déclinaison de ceux-ci. Les personnes qui découvrent ou sont informées d'un site web constituant une violation des règles internet Stampin' Up! peut contacter Stampin' Up! en fournissant l'indication de l'adresse

Concours de réalisation et soumission d'idées

Régulièrement, Stampin' Up! organise et parraine des concours au cours desquels les démonstratrices peuvent soumettre leurs réalisations artisanales d'estampage. Les modalités complètes de participation et de communication sont éditées avec chaque annonce de concours.

La démonstratrice peut soumettre un échantillon original d'estampage, de cartes ou d'autres réalisations qui n'utilisent pas de photographie. Les pages de scrapbooking avec des photographies peuvent être en copie couleur. Le nom de l'artiste, son numéro de démonstrateur, le nom de la catégorie de concours et une liste des fournitures Stampin' Up! utilisés pour réaliser le projet (jeu de tampons ou noms de rouleaux, types et couleurs de papiers, modèles de cartes, marqueurs, crayons et blocs ou tout accessoire ou outil) doivent être joints à la soumission. Les tampons et accessoires utilisés doivent figurer au Livre d'Idées et catalogue Stampin' Up! en vigueur.

Vous pouvez recevoir un prix lorsque vous gagnez un concours organisé par Stampin' Up! (selon les modalités définies dans le règlement du concours), ou pour avoir eu votre réalisation publiée dans une publication Stampin' Up! Le service d'assistance contactera les gagnants et ceux dont la réalisation est publiée.

Stampin' Up! publie sur son site internet certaines de ces réalisations pour permettre aux démonstratrices de partager leurs réalisations avec d'autres. Les démonstratrices ne reçoivent pas de compensation lorsque leurs réalisations sont publiées sur le site web.

La démonstratrice a connaissance que, lorsqu'elle soumet une réalisation à Stampin' Up!, tous les droits de propriété intellectuelle sur cette réalisation sont dévolus à la société et que la société, entre autres choses, aura le droit plein et entier, à sa discrétion, d'utiliser, exploiter et développer de telles réalisations. Les démonstratrices peuvent copier les créations à partir du site internet démonstrateur Stampin' Up! vers leur site personnel. Cependant, les démonstratrices ne peuvent copier les créations du site internet d'une autre personne sans sa permission. Stampin' Up! se réserve le droit de changer le programme de compensation à tout moment en publiant de tels changements sur son site.

Publier des photos

Les règles Stampin' Up! en vigueur empêchent de publier la photo d'individus autres qu'une photo de la démonstratrice ou d'un membre de la famille proche de la démonstratrice sans une autorisation préalable de la personne. Lorsque vous soumettez des photos de vous-mêmes et des membres de votre famille, vous conférez à Stampin' Up! le droit de publier ces photos. Si vous souhaitez soumettre une réalisation avec des photos de personnes autres que votre famille proche, vous devez avoir obtenu leur autorisation. Vous pouvez trouver le formulaire d'autorisation de reproduction de photos dans l'espace démonstrateur du site internet. Joignez ce formulaire avec vos soumissions.

Application des règles de la société

Stampin' Up! se réserve le droit de mettre en application ses règles internes, comme expliquées dans le *Manuel du Démonstrateur* et dans les autres publications Stampin' Up!, y compris le site web Stampin' Up! Les ajouts et modifications des règles existantes publiées par Stampin' Up! sont mis en application selon les modalités figurant à l'agrément et ci-dessous. La démonstratrice peut contester une décision de la société comme expliqué ci-dessous.

Résolution des problèmes

Dans la plupart des situations, les contestations ou différends se rapportant à une possible violation de l'agrément de démonstrateur indépendant, du *Manuel du Démonstrateur* ou d'autres règles publiées par la société peuvent être traités sur une base informelle avec le Service Conformité de la compagnie. Ce service, assisté de membres sélectionnés du management de Stampin' Up! (le Comité de Conformité) est responsable du maintien de la conformité avec les termes de l'agrément de démonstrateur indépendant et du *Manuel du Démonstrateur* ainsi que de la résolution des différends entre les démonstratrices.

Si une personne de la société ou une autre démonstratrice décèle une violation par une démonstratrice des termes de l'agrément de démonstrateur indépendant ou du *Manuel du Démonstrateur*, elle doit déjà discuter de la question avec la personne concernée. La plupart des violations proviennent d'un simple manque d'informations.

Rappeler la règle appropriée de l'agrément de démonstrateur indépendant ou du *Manuel du Démonstrateur* est fréquemment suffisant pour résoudre la question. Si la violation persiste, le membre de la société ou la démonstratrice qui a découvert une violation peut formuler une plainte par écrit auprès du service conformité de Stampin' Up! Le service conformité examinera la question, en menant au besoin tout complément d'information et déterminera si la violation nécessite d'entreprendre une action. Si une action en manquement est nécessaire, le Service Conformité devra tenter de s'assurer la coopération de la démonstratrice en infraction, conformément aux règles et procédures Stampin' Up!

Si la tentative du service conformité de s'assurer la coopération de la démonstratrice en manquement n'aboutit pas, le responsable de la conformité adressera à cette démonstratrice une lettre énonçant les conséquences possibles et indiquant la date, l'heure et le lieu où le cas sera entendu. Une copie de cette lettre est également adressée au dirigeant de la société. Lors de l'audience, le responsable de la conformité, après avis de la majorité du Comité de Conformité, peut recommander au dirigeant des actions pour remédier à la situation. De telles actions peuvent impliquer une mise en garde écrite, une suspension ou une cessation de l'agrément de démonstrateur.

Après réception de la recommandation du responsable de la conformité et approbation par le Comité de Conformité, le responsable de la société peut prendre des actions pour suspendre ou terminer l'agrément de la démonstratrice en manquement.

Le dirigeant peut agir sans la recommandation du comité de conformité dans les situations qui nécessitent de prendre une telle décision sans délai pour protéger la société ou les autres démonstratrices d'un dommage.

Les actions que peut prendre le dirigeant peuvent être les suivantes, de façon non limitative :

- arrêt de la suspension et réintégration,
- admonestation écrite ou mise en garde à la démonstratrice, à la lignée de la démonstratrice ou à partie de cette lignée, clarifiant l'esprit et l'application des dispositions de l'agrément démonstrateur ou du *Manuel du Démonstrateur* applicable qui ont été transgressées et avertissant qu'en cas de continuation de la violation, des dispositions plus sévères pourraient être prises,
- retrait ou perte d'une récompense, d'un voyage ou d'une distinction pour une période de temps limitée ou jusqu'à ce que certaines conditions soient remplies,
- imposition d'un blâme ou de participation à un programme de formation pour la démonstratrice ou la lignée de la démonstratrice, à la charge de celle-ci,
- révocation du droit de recruter pour une période de temps limité ou jusqu'à ce que certaines conditions soient remplies ou révocation du droit d'en recruter en tout état de cause,
- imposition de mesures adaptées pour résoudre la violation,
- retrait du droit à bonus ou à autres avantages ou paiement d'une pénalité réparatrice,
- suspension de certains droits de la démonstratrice pour une période de temps limitée ou jusqu'à ce que certaines conditions soient remplies,
- retrait de la lignée,
- terminaison de l'agrément de démonstrateur ou imposition de remplir certaines conditions pour éviter la terminaison.

Les mesures destinées à ramener la démonstratrice dans le respect des règles de l'agrément et du manuel seront énoncées au moment de la décision et seront communiquées à la démonstratrice.

Droit d'appel

A l'exception des décisions de terminaison, de retrait de fonds ou de pénalités, la décision du Président est sans appel. Si le Président décide de mettre fin à l'agrément, de retirer des fonds ou d'imposer une amende, la démonstratrice peut, en le notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 10 jours de la notification de la décision, faire appel de celle-ci. Les règles ci-après sont alors applicables :

1. Aucune partie ne doit avoir saisi un arbitre ou un tribunal, à l'exception des procédures interlocutoires, avant d'avoir pleinement respecté les dispositions de la présente clause.
2. Dans le délai de 7 jours suivant la notification donnée par la démonstratrice à la société, chaque partie doit désigner un représentant pour résoudre le différend et l'autoriser et lui donner instruction pour transiger en son nom.
3. Si un différend n'est pas résolu dans un délai de 20 jours après que la notification d'appel ait été donnée par la démonstratrice à la société, comme prévu ci-dessus, chacun des représentants des parties devra déployer ses meilleurs efforts pour résoudre le différend.
4. Si le différend n'est toujours pas résolu dans le délai de 45 jours de la notification d'appel, le différend peut être soumis à une médiation soumise à un médiateur choisi d'un commun accord entre les parties ou à défaut à un tribunal.

Aucun élément dans la présente clause ne peut affecter le droit d'une partie de mettre fin à l'agrément.

Dans un délai de 2 semaines suivant l'audience, le médiateur communique sa décision qui peut inclure notamment les dispositions suivantes :

- confirmation ou modification de l'action décidée par le dirigeant de la société,
- arrêt de la suspension et pleine réintégration,
- solution de compensation appropriée pour compenser les préjudices du démonstrateur ou de Stampin' Up! et notamment le remboursement des dépenses, le paiement des bonus, le retour des produits, des dommages pour atteinte à la marque ou une allocation pour les frais et coûts légaux.

Dans le cas où l'appel du démonstrateur n'a pas été satisfait par la décision du médiateur, le démonstrateur peut poursuivre l'exercice de ses droits si nécessaire.

Il est expressément convenu cependant que le démonstrateur ne pourra entreprendre aucune action devant quelque juridiction que ce soit à l'égard de Stampin' Up! tant qu'il n'aura pas respecté le processus préalable de médiation ci-dessus. Stampin' Up! peut également saisir la justice à la suite de la médiation.

Le tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Lyon. Les parties pourront prendre toute mesure conservatoire si nécessaire y compris avant la médiation, notamment, pour Stampin' Up!, pour protéger ses secrets de fabrique, ses copyrights, droits de marques ou autres droits de propriétés intellectuelles ainsi qu'en cas de situation grave mettant en cause les intérêts du réseau ou des autres démonstratrices.

Différend

Par différend, on entend tout conflit entre les parties se rapportant à l'agrément, à son exécution, sa terminaison, sa validité ou relation avec l'agrément ou les règles du *Manuel du Démonstrateur*.